

Vol. 69

Lévis — Janvier 1967

971-05

R000b

Nos 721

# LE BULLETIN

F  
5575  
R000

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.



*Bibliothèque  
Collège de Champigny  
Frères du Sacré-Coeur*

DIRECTEUR

**ANTOINE ROY**

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.

# LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Prix de l'abonnement: \$5.00 par année

DIRECTION ET ADMINISTRATION

2050, Saint-Cyrille Ouest,

QUÉBEC

---

---

---

---

---

## SOMMAIRE

Janvier

1967

Pages

JEAN-JACQUES LEFEBVRE. — Le capitaine Jean-Pierre Anthoine-Guermier Lavolette (1732-1797), De Boucherville et sa famille. Suite.....	3
RENE BELANGER, p.r. — La Passe-Pierre .....	14
LA PREMIERE CLEMENCE ROYALE .....	15
LE PREMIER LIVRE IMPRIME EN LANGUE SAUVAGE AU CANADA .....	15
LES PREMIERES COURSES DE CHEVAU/ .....	17
LE PREMIER COLLEGE DE MONTREAL .....	17
LE PREMIER NAVIRE DE HAUTE MER CONSTRUIT A QUEBEC	18
LE PREMIER MARCHAND EPICIER .....	1
LES PREMIERS FERBLANTIERS .....	19
LE PREMIER GRAND VOYER .....	19
LE PREMIER BAL .....	20
A NOS AMIS .....	20
ANTOINE ROY. — Court exposé sur notre bibliographie générale des Voyageurs au Canada. 1534-1967. Géographie — Voyages — Descriptions	21
HUBERT LETOURNEAU. — Constitution du Canada en 1867 .....	25
LES JOURNAUX DE QUEBEC DE 1764 A 1964 .....	36
LE PREMIER MAIRE DE QUEBEC .....	37
LE PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE QUEBEC .....	37
ELZEAR BEDARD. Photo .....	38
POUR CEUX QUI LISENT .....	39
LETTRE DE PAMPHILE LE MAY .....	40
REMARQUES SUR LA CHAPELLE DE SILLERY .....	41
LIVRES A VENDRE. Aux Bons Soins de la Revue .....	46

# LE BULLETIN des RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 69

Lévis — Janvier 1967

No 1

## Le capitaine Jean-Pierre Anthoine-Guermier-Laviolette (1732-1797), De Boucherville et sa famille

Jean-Jacques LEFEBVRE, M.S.R.C.

Archiviste en chef, Cour supérieure, Montréal.

*Le vent de l'histoire n'est souvent qu'un vent d'orage. Il passe laissant debout les chènes enracinés dans la bonne terre.*  
Victor BUCAILLE, *Les Nouvelles Littéraires* [Paris] le 25 août 1966.

(Suite)

### LES CHICOYNE

Remariée à Boucherville dès le 30 mars 1798 à Pierre Chicoine, Julie Mezière-Laviolette mourut à Saint-Marc-sur-Richelieu en 1807, où son second mari était marchand.

### LE CAPITAINE PIERRE CHICOINE (1768-1838)

Pierre Chicoine (1768-1838 † Verchères), qui avait d'abord épousé à Verchères en 1784 Louise Guyon (1758-1788), était fils de Pierre Chicoine (1739-1803 † Verchères), coseigneur de Bellevue, et d'Angélique Paquette (1742-1827) dont le mariage avait été célébré à Verchères en janvier 1761<sup>11</sup> et petit-fils de François Chicoine (17 - 1766 † Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, [aujourd'hui, de Bellevue], aussi seigneur, et de Françoise Dansereau (1714-1765 † Montréal), qui se noya.

Enfin son arrière-grand-père, Pierre Chicoine (fl. 1676-173) — le fils du pionnier Pierre (1641-1691) — avait épousé à Montréal en 1700, Anne Bétourné (1682-172).

C'est à son décès en 1838 que le deuxième mari de Joseph-Julie Mezière apparaît comme capitaine de milice.

### THERESE LAVIOLETTE-AINSE (1788-1814)

Née à Boucherville le 3 février 1788 elle n'avait que quatorze ans à son mariage, en 1806, à Joseph Ainse.

JOSEPH AINSE (1744-1802 ‡ Varennes)

### SEIGNEUR DE L'ILE SAINTE-THERESE

Entre Pointe-aux-Trembles et Varennes git l'île assez considérable, dite Sainte-Thérèse, ainsi nommée, sans doute, en l'honneur de Thérèse Sidrac Du Gué, épouse de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, seigneur de cette île au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Sous le régime anglais, John Maxwell en devint le propriétaire en octobre 1771 par vente judiciaire des biens saisis de Louis-Hector P. de Langloiserie (1699-1768).

Dès 1779, Joseph-Louis Ainse s'en portait acquéreur. Le fief devait rester à ses descendants jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale de 1854-1860.

Le premier seigneur Ainse était né à Makinac le 1er mai 1744 — *Hains*, dans Tanguay —<sup>13</sup> du mariage de Joseph Hains (1717-1746 ‡ Cahokia) et de Constance Chevalier (fl. 1719-1780).

Il n'avait pas deux ans à la mort de son père, et sa mère s'était remariée en 1751 à François-Louis Cardin, qui devint notaire à Makinac en 1756, était Français de naissance — et non le fils de Maurice Cardin, de Trois-Rivières, comme le dit Tanguay —.

### LES BEAUCHAMP

Un fils de l'ancien notaire de Makinac, Louis Cardin, vint se marier à Varennes en janvier 1781 à Marie-Josephte Beauchamp, fille de Joseph B. et de Marie Girard — et soeur, entre autres, de Joseph Beauchamp (1739-1825), capitaine de milice, et un moment, 1809, député de Verchères. Déjà octogénaire, Joseph Beauchamp se maria, 1822, à Julie de La Morandière (‡ 1824), la mère de Ludger Duvernay, de trente ans sa cadette, et il lui survécut encore<sup>14</sup>.

Le premier seigneur Ainse était encore le petit-fils de Joseph Ainse (1689-1756), d'origine anglaise, et qui contracta quatre mariages. Tanguay en son *Dictionnaire* semble en faire deux personnages<sup>15</sup>.

Après son premier mariage, célébré à l'Ange-Gardien près Québec en 1710 à Marguerite Marois, Joseph Ainse — le père du voyageur de Makinac et de Cahokia — se remaria encore à Québec en 1718 à Dorothé Lessard; de nouveau, en 1726, à Françoise Pinel; enfin à Sainte-Foy en 1732 à Catherine Migneron (fl. 1706-1747) dont est issue, entre autres, Françoise Hians (1740-1813 † Longue-Pointe) — ainsi signait-elle —.

## LES MONDELET

Celle-ci, de son mariage à Québec en 1759 au Parisien Dominique Mondelet (1735-1802 † Saint-Marc) à la fois chirurgien et notaire, fut la mère de Jean-Marie Mondelet (1772-1843), notaire et homme politique, et l'aïeule des juges Dominique Mondelet († 1863) et Charles Mondelet († 1876)<sup>16</sup>.

Homonymie toujours, un autre Joseph Hains (1685-1745), originaire de Boston, épousait à Montmagny en 1712 Marie Posé († 1781). Il a également laissé une nombreuse descendance en ligne masculine.

Joseph Ainse, le premier seigneur, avait épousé *circa* 1775, Thérèse Douaire-Bondy (1745-1817 † Varennes), probablement fille de Joseph Douaire, et de Cécile Campeau († 1782, Varennes). Elle lui survécut quinze ans.

Joseph Ainse fils (1783-1861 † Varennes) succéda naturellement à son père comme seigneur de l'Île-Sainte-Thérèse. C'est l'époux précité de Thérèse Laviolette, laquelle, comme sa mère, mourut fort jeune, en novembre 1814, à Varennes.

Leur mariage avait été célébré à Boucherville en février 1806. De leur union étaient nés, à tout le moins, trois enfants :

Zoé (1806-1842 † Varennes) dont le mariage fut célébré à Montréal, par le pasteur de l'église Saint-Gabriel, en 1833, au Suisse Amury Girod († 1837), agronome et publiciste, venu au Canada en 1828, le rôle de Girod dans la période agitée des années de 1830 est bien connu;

Françoise (1808-1850) mariée en 1827 à Varennes au docteur Eugène-Napoléon Duchesnois (fl. 1808-1875 † Buenos-Aires (?)<sup>17</sup>, dont un fils, Napoléon D. (1834-1909), médecin, marié à Varennes en 1862 à Cornélie Le Moyne de Martigny (1838-1916); et une fille, Françoise dite Fanny (1828-1906 † Varennes), épousa à Montréal en 1845 Charles-François Painchaud (1825-1891), médecin, un moment député de Verchères (mai 1863); enfin un fils, Joseph Ainse (1814-1884 † Varennes, — sa naissance coûta

la vie à sa mère — agriculteur lors de son mariage à Montréal en 1849 à Louise Gervais (1828-1872), originaire de Contrecoeur.

## LES VIGNAU

Joseph Ainse, veuf de Thérèse Laviolette, se remaria à Boucherville en novembre 1819 à Charlotte Vignau (1793-1874 † Varennes), fille du capitaine Joseph Vignau (1759-1844 † Boucherville) et de Geneviève Jacob (1765-1838) et petite-fille du Béarnais Marc-Antoine Vignau (1718-1802 † Boucherville), chirurgien des troupes, qui avait épousé à Boucherville, en 1754, Marie Quintal (1722-1808),

### LE CAPITAINE FRANÇOIS QUINTAL († 1771)

filles du capitaine François Quintal (1682-1771) et de Marie Guertin (1696-1766).

De son second mariage à Charlotte Vignau, Joseph Ainse, seigneur de Sainte-Thérèse, eut encore deux filles :

Charlotte (1820-1890 † Varennes), mariée au docteur Auguste Delisle<sup>18</sup> ;

et Zaïre (1830-1891 † Varennes) — le seigneur Ainse était-il un lecteur de Voltaire? — qui épousa

a) à Varennes en 1851 le Dr John Buxton, de Mascouche, fils de John B. et de Sophie Marchand ;

b) à Montréal en 1858 Jean Bossue-Lionnais (1814-1866 † Varennes) ;

c) à Montréal en 1868 J.-B. Gariépy (1814-1883).

Ces précisions sur les Ainse, dont l'origine ne fut pas facile à dépister, sont, croyons-nous, en partie inédites.

### LE LT-COL'EL J.-B. LAVIOLETTE (fl. 1788-1838), DE SAINT-EUSTACHE

A la deuxième génération, J.-B. [-Etienne] Laviolette, né à Boucherville à la Noël 1788, fils du capitaine Jean-Pierre Laviolette, épousait à Saint-Eustache en 1811 Adélaïde Lemaire-Saint-Germain, fille d'André Lemaire et d'Ursule Dion.

Lieutenant du deuxième bataillon de milice d'élite en 1815 sous le commandement du Lt-col'el Pierre-Ignace Malhiot († juin 1817, Boucherville, inhumé dans l'église), J.-B. Laviolette devint lieutenant-

colonel commandant d'une division de milice des Mille-Iles dans les années 1830.

En la même paroisse de Saint-Eustache, il se maria en 1832 à Marguerite Gagnier — fille de Pierre-Remi Gagnier († 1817), notaire et arpenteur<sup>19</sup> — et veuve du docteur Jacques Labrie († 1831), ancien député d'York [Deux-Montagnes-Vaudreuil], 1827, et éducateur bien connu en nos annales.

L'année précédente, en 1831, la fille du docteur Labrie, Marie, avait contracté mariage avec le brave et infortuné Jean-Olivier Chenier († 1837) le héros de Saint-Eustache. Elle se maria en 1839 à Auguste [Brien-] Desrochers.

De l'union LAVIOLETTE ET LEMAIRE-SAINT-GERMAIN, une fille et un fils, Thérèse-Adélaïde et Joseph-Gaspard.

### LES LEFAIVRE

Thérèse-Adélaïde (1817-1896) née à Saint-Eustache, décédée à Montréal, épousa en sa paroisse natale le 6 novembre 1838 Louis-Michel Lefaiivre (1811-1875 † Saint-Vincent-de-Paul, Ile-Jésus), fils du marchand de Vaudreuil, J.-B. Lefaiivre (1779-1829) codéputé d'York [Deux-Montagnes-Vaudreuil] avec le docteur Jacques Labrie, en 1827, et qui périt dans les rapides de Lachine au mois d'août 1829.

Le député J.-B. Lefaiivre, né à Pointe-Claire, avait épousé à Vaudreuil en juin 1806, Charlotte Saint-Julien (1788-1819), fille du capitaine Michel Saint-Julien<sup>20a</sup>.

Un cousin de Charlotte Saint-Julien-Lefaiivre, Michel — fils du député Pierre Saint-Julien — marié à Vaudreuil en 1837 à Théotiste Hurtubise, fut le père du juge Joseph-Timoléon Saint-Julien (1840-1908). Celui-ci, né à l'Original, Ontario, décédé à Hull, avocat en 1866, épousa à Montréal, en juillet 1867 Louise Papineau (1841-1880 † Papineauville), et devint magistrat de district. Leur fille unique, Angèle (1873-1913), épousa à Aylmer en 1895 François-Albert Labelle (1870-1933), notaire, président de la Chambre des Notaires en 1915.

Du mariage de LOUIS-MICHEL LEFAIVRE ET D'ADELAÏDE LAVIOLETTE, un fils, Adolphe (1840-1923 † Montréal), marié à Holyoke, Mass., en 1871 à Marie Fradet,

A.-A. LEFAIVRE († 1939)

dont, entre autres, Arthur-A. Lefaiivre (1872-1939), né à Holyoke, décédé à Montréal. Il épousa à Beauharnois en 1897 Rachel Garand

(‡ 1946), fille de Moïse Garand (1830-1902 ‡ Montréal), notaire (1855) près de cinquante années, et de Julie-Alix Prévost (‡ 1905), dont mariage à Vaudreuil en 1853.

Le soussigné a bien connu Arthur-A. Lefavre, pendant quelque dix années aux Archives. Bel homme, de taille moyenne, au teint et aux cheveux clairs, les yeux bleus, A.-A. Lefavre avait les manières, toujours courtoises, du gentilhomme d'avant 1914. Inspecteur d'assurances pendant trente ans à Montréal, il consacrait tous ses loisirs à la généalogie. Il recueillit des notes très précises sur les siens, descendants de J.-B. Lefebvre, marié à Montréal en 1676 à Cunégonde Gervaise. Il est décédé subitement au Jour de l'An 1939.

#### LE LT-COL'EL JOSEPH-GASPARD LAVIOLETTE (‡ 1903)

Le fils de J.-B. Laviolette, Joseph-Gaspard Laviolette (1812-1903), né à Saint-Eustache, décédé à Montréal, non pas seigneur de Sherrington comme le dit Gustave Turcotte en son *Conseil législatif de Québec* (1744-1933)<sup>20b</sup> — il n'y eut jamais de seigneurie de ce nom — mais agent de la seigneurie de Léry (Napierville) fut un citoyen important de Napierville et du comté, dont il fut préfet, commissaire du recensement, etc.

Membre du conseil d'administration du chemin de fer de Montréal & Champlain, N. Y., commissaire aux enquêtes sommaires, il fut, comme son père, lieutenant-colonel de milice. Il semble avoir vécu à Napierville jusqu'au temps de la Confédération (1867). Nommé en 1875 membre du Conseil législatif de la province, il y siégea plus de vingt ans. Il présida le Collège des gouverneurs de l'Université Laval de Montréal. Il était commissaire censeur et vice-président de la Banque provinciale du Canada à son décès survenu à Montréal en octobre 1903.

Il avait épousé à Montréal en 1834, Célanire Roy (*fl.* 1816-1857) veuve de Pierre Beaudry, et fille de Louis Roy-Portelance, ancien député de Montréal<sup>21</sup> et de Louise Languedoc (1785-1818 ‡ Montréal).

Il contracta, vers 1864, une deuxième union avec Corinne Bédard (1829-1881 ‡ Montréal), fille de Thomas Bédard (‡ 1857), notaire, de l'Assomption<sup>22</sup>.

1 — Suzanne-Amélie (1841-1908 ‡ Montréal); mariée à Napierville en 1860 à L.-Norbert Duberger (‡ 1873), marchand, dont une fille, Suzanne, mariée en 1890 à J.-Théo. Cardinal<sup>22a</sup>;

On lui connaît quatre filles:

- 2 — Mélanie, mariée à Napierville en 1857 à Daniel-Adolphe Plessis-Bélair, de Saint-Eustache, dont un fils, Alphonse-P. Bélair, épousa à Montréal en 1887 Camélia Bruchési, sœur du futur archevêque de Montréal; de ces derniers, entre autres, un fils, Joseph-P. Bélair (1892-1940), avocat en 1915;
- 3 — Lydia (1867-1925 † Longueuil); mariée à Montréal en 1883 au Dr Jean Girouard († 1940), son successeur au Conseil législatif<sup>23</sup>;
- 4 — Corinne (1863-1937 † Montréal); mariée à Montréal en 1895 au Dr Avila L[emire-] Marsolais (1860-1924); et deux fils: J.-Gustave (1844-1919 † Montréal), médecin, marié à Montréal en 1868 à Eveline Pratte (1847-1940) — fille de Jean dit John Pratt († 1876), financier — et de Mathilde Roy (1821-1897), et soeur de Caroline (1842-1863) la 1<sup>ère</sup> épouse (1862) du juge Désiré Girouard, de la Cour suprême du Canada; et Charles-Frédéric-Gaspard, comptable, aussi marié à Montréal en 1866 à Emélie Vallière, et qui semblait vivre à San Francisco au décès de son père.

LT-COL'EL PIERRE LAVIOLETTE (1794-1804),  
DE SAINT-EUSTACHE

Né à Boucherville, le 4 mars 1794 du mariage du capitaine Jean-Pierre Laviolette et de Charlotte Lenoir, sa naissance coûta la vie à sa mère, décédée onze jours plus tard.

Après ses études au vieux collège de Montréal, il y fut professeur, de même qu'à Nicolet, puis il suivit son frère aîné à Saint-Eustache, où il devint négociant, et plus tard lieutenant-colonel de milice. Il y fonda même un collège à l'époque héroïque où l'éducation dépendait encore beaucoup de l'initiative privée.

En sa jeunesse, il avait signé plusieurs pages, qui ont été recueillies par James Huston en son *Répertoire national*<sup>24</sup>.

LES LAMBERT-DUMONT

Il avait épousé à Saint-Eustache en 1826 Elmire Lambert-Dumont (1802-1883), fille d'Eustache Lambert-Dumont (*fl.* 1780-1827) dont le mariage à Narcisse Lemaire-Saint-Germain avait été également célébré à Saint-Eustache en 1800. Député d'York [Deux-Montagnes-Vaudreuil] en 1804 et de 1814 à 1827, Eustache Lambert était fils de Louis-Eustache Lambert-Dumont<sup>25</sup>, marié à Québec en août 1765 à Angélique Boisseau (1732-1801), et par sa mère, petit-fils du Parisien Nicolas

Boisseau (1700-1771), dernier secrétaire du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1744 à 1760<sup>26</sup>.

Elmire Lambert-Dumont avait un frère, Charles-Louis — ce dernier marié à Saint-Laurent près de Montréal en 1835 à Sophie Bush — avec qui elle partageait les rentes de cette importante seigneurie.

Le lieutenant-colonel Pierre Laviolette mourut à Saint-Eustache en 1854. Sa femme lui survécut plus de vingt-cinq années.

De l'union LAVIOLETTE et LAMBERT-DUMONT, on connaît trois fils et deux filles :

- 1 — Caroline, mariée *circa* 1852 à Pedro Lacoste, planteur, de Cuba ;
- 2 — Jeanne, mariée à Saint-Eustache en 1858 à Charles Le Moyne de Martigny (1826-1901 † Montréal). Celui-ci, né à Varennes, médecin, d'abord à Saint-Timothée de Beauharnois, puis à Saint-Jérôme de Terrebonne, enfin à Montréal, est décédé en cette dernière ville.

De l'union LE MOYNE DE MARTIGNY et LAVIOLETTE, deux filles et trois fils : Elmire-Laure, mariée à la Cathédrale de Montréal en 1888 à Hormisdas Beaugard (*fl.* 1850-1912), qui fut trente-cinq ans, de 1874 à 1912, notaire à Iberville, où il était également organiste ; Hermine, mariée au docteur Tancred Lamarche, d'abord de Montréal, puis de Springfield, Mass. ; Jacques de Martigny, d'Ottawa ; Georges († 1913) ; et Camille (1866-1919), né à Beauharnois, décédé à Montréal, avocat et magistrat de district<sup>27</sup>.

Du mariage de PIERRE LAVIOLETTE et LAMBERT DUMONT, trois fils :

- 1 — Arthur, médecin, de Saint-Eustache<sup>28</sup> ;
- 2 — Alfred Laviolette (1841-1903), né à Saint-Eustache, décédé à Saint-Jérôme ; il étudia l'architecture à Paris, visita Cuba dans les années 1860, épousa en 1865 Jessie Beatrix Levêque (1844-1906), née à Berthier, fille de Charles L. et de Jessie Morrison<sup>29</sup>. D'abord agriculteur à Saint-Jérôme, puis industriel, il y établit la fonderie Dumontville, qu'il dirigea une trentaine d'années. Il érigea des édifices publics à Saint-Jérôme, comme le palais de justice et l'hôtel de ville<sup>30</sup>.
- 3 — GODEFROY LAVIOLETTE (1826-1895) PREMIER MAIRE DE SAINT-JEROME, 1856, MAIRE DE LA VILLE EN 1881, ET PREFET DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL EN 1881.

Né à Saint-Eustache, Godefroy Laviolette étudia l'arpentage, et à ce titre, il contribua à établir les limites de la seigneurie des Mille-Iles. Industriel à Saint-Jérôme, il en devint le premier maire en 1856, office qu'il remplit plus de vingt années; à nouveau, maire de la paroisse, en 1879, il devint également premier maire de la Ville en 1881, et encore en 1888.

Préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul en 1881, il dut y mâter une révolte des bagnards en avril 1886. Il en sortit éborgné.

Gérant de la Banque Ville-Marie à Saint-Jérôme en 1887, il se retira en 1890 à Montréal, et il y mourut en mars 1895.

### LES GLOBENSKY

Il avait épousé à Saint-Eustache en 1850 Octavie Globensky (1826-1911), fille du lieutenant-colonel Maximilien Globensky, coseigneur des Mille-Iles. Elle était la soeur de Charles-Auguste-Maximilien G. (1830-1906), qui fut député de Deux-Montagnes à la Chambre des communes en 1875, et a laissé un ouvrage sur la *Rébellion de Saint-Eustache* (1883), où il prend le contre-pied des célèbres *Patriotes de 1837* du sénateur L.-O. David.

Octavie Globensky survécut quinze ans à son mari<sup>31</sup>.

De l'union LAVIOLETTE ET GLOBENSKY, trois filles: Henriette-Caroline (1854-1892), mariée à Gustave Piché; Elizabeth-Anna (1856-1939 † Montréal), mariée à Saint-Vincent-de-Paul en juin 1883 à Henri Dorion (1845-1920 † Montréal), fils du juge Wenceslas-Wilfrid D. († 1878), de la Cour supérieure; Louise-Victorine (1862-1926 † Saint-Vincent-de-Paul) qui épousa le docteur Joseph Pomminville (1861-1930), de Saint-Vincent-de-Paul); et trois fils: Sévère, Camille et Pierre-Maximilien Dumont.

### SEVERE LAVIOLETTE (1858-1927), MAIRE DE SAINT-JEROME EN 1909

Négociant à Saint-Jérôme, Sévère Laviolette épousa à Papineauville en 1884 Françoise Mackay (1858-1938), fille du capitaine Jean-Hubert Mackay († 1889) et de Mélissa Hilman († 1912), et petite-fille du Lt-col'el Etienne dit Stephen Mackay (1779-1858), notaire, de Saint-Eustache.

Comme son père, Sévère Laviolette fut maire de Saint-Jérôme, de 1909 à 1913. Il y mourut en 1927.

LE DOCTEUR CAMILLE LAVIOLETTE (1865-1947),  
DE MONTREAL

Camille Laviolette, né à Saint-Jérôme, devenu médecin, exerça sa profession à Montréal, et il fut longtemps attaché à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Il y épousa à Montréal en 1892 Juliette Drolet (1872-1959), fille de Gustave Drolet (1848-1904), avocat et publiciste, qui a laissé un ouvrage de souvenirs, *Zouaviana*. Le docteur Laviolette, décédé à Montréal octogénaire, y a été inhumé.

Leur fille, Camille, née à Montréal en 1895, y épousa, à la Cathédrale en 1925, son lointain cousin, Gérald Doniphan, de la Havane, Cuba, fille de Joël D. et de Teresa Lacoste.

[Pierre-Maximilien] DUMONT-LAVIOLETTE (1851-1906)

Dumont-Laviolette — fils aîné de Godefroy L. — né à Saint-Jérôme, devint un important négociant et financier de Montréal.

Il épousa en 1887 Anna-Mary MacDonald (1870-1960 † Montréal), née à Kamouraska, décédée à Montréal<sup>32</sup>, fille d'Anna Blondeau et de A.-R. MacDonald, surintendant de l'ancien chemin de fer dit l'Inter-colonial, aujourd'hui amalgamé aux chemins de fer nationaux.

Anna-Mary MacDonald était la soeur de *lady Blanche MacDonald-Forget* (1872-1958), l'épouse de sir Rodolphe Forget († 1919) qui fut président de la Bourse de Montréal en 1908<sup>33</sup>.

Dumont Laviolette mourut à Montréal en 1906.

De l'union LAVIOLETTE ET MACDONALD, une fille, Juliette-Aline, née en 1892;

et trois fils:

- 1 — Godefroy, né à Montréal en 1894, agent financier, — l'auteur de ces lignes le rencontra au moins une fois en ville, dans les années 1930 —.

LE MAJOR LAMBERT LAVIOLETTE

- 2 — Lambert (1891-1917 † Montréal), major du 22e, décédé à 24 ans,

LE CAPITAINE ALEXANDRE LAVIOLETTE

- 3 — et Alexandre, né en 1895, tué au front, à Vimy en 1917.

- <sup>1</sup> C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique* ... II, 39.
- <sup>2</sup> *Bulletin des recherches historiques*, juillet 1929, p. 413.
- <sup>3</sup> *B.R.H.* avril-juin 1966, p. 87.
- <sup>4</sup> *B.R.H.* juillet-septembre 1954, p. 114.
- <sup>5</sup> C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique* ... V, 410.
- <sup>6</sup> *V. Revue du Notariat*, mars 1943, p. 303; Aegidius Fauteux en ses *Carnets d'un Curieux*.
- <sup>7</sup> *B.R.H.* janvier, mars et avril 1935.
- <sup>8</sup> E.-Z. Massicotte, *B.R.H.* mai et juin 1919; *V. les Premiers Notaires de Montréal sous le Régime Anglais*, in *REVUE DU NOTARIAT*, mars 1943, p. 313.
- <sup>9</sup> *V. REVUE DU NOTARIAT*, février 1964, pp. 251-258.
- <sup>10</sup> Archives judiciaires de Montréal.
- <sup>11</sup> C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique* ... III, 66.
- <sup>12</sup> P.-G. Roy, *Inventaires des Concessions en fief et seigneurie*, Beauceville, 1927, II, pp. 192, 196.
- <sup>13</sup> C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique* ... IV, 508.
- <sup>14</sup> V. Francis-J. Audet, *Contrecoeur*, Montréal, 1940, pp. 167-170.
- <sup>15</sup> IV, 442-508.
- <sup>16</sup> V. G. Malchelosse, *La Famille Mondelet*, Montréal, 1946.
- <sup>17</sup> Aegidius Fauteux, *Patriotes de 1837*, Montréal, 1950.
- <sup>18</sup> V. E.-Z. Massicotte, *La Famille Delisle*, *B.R.H.* juin 1919.
- <sup>19</sup> *V. Bulletin de l'Ass'n des Familles Gagné* ... No 10, Québec, mai 1953, 14 pp.
- <sup>20a</sup> *V. B.R.H.* juillet 1935, p. 433.
- <sup>20b</sup> Beauceville, 1933, p. 239.
- <sup>21</sup> E.-Z. Massicotte, *B.R.H.* mars 1926, p. 169.
- <sup>22</sup> V. P.-G. Roy, *les Sept Frères Bédard*, TOUTES PETITES CHOSES DU RÉGIME ANGLAIS, II, 127.
- <sup>22a</sup> *V. B.R.H.* décembre 1956, pp. 195, 205.
- <sup>23</sup> G. Turcotte, *le Conseil législatif* ... 1933, p. 240.
- <sup>24</sup> 2ème édition, 1892, pp. 259-271.
- <sup>25</sup> C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique* ... V, 114.
- <sup>26</sup> V. P.-G. Roy, *la Famille Boisseau*, Lévis, 1907.
- <sup>27</sup> Elie-J. Auclair, *Saint-Jérôme de Terrebonne*, 1934, pp. 327-330.
- <sup>28</sup> Elie-J. Auclair, *Saint-Jérôme de Terrebonne*, 301.
- <sup>29</sup> V. Marthe Faribault-Beaugard, *La Famille Levêque*, MEMOIRES, SOCIETE GENEALOGIQUE ...
- <sup>30</sup> Elie-J. Auclair, *op. cit.* 301.
- <sup>31</sup> Elie-J. Auclair, *op. cit.* 330.
- <sup>32</sup> *V. portrait, Biographies Canadiennes-Françaises*, Ed. par R. Ouimet, Montréal, 1924, p. 31.
- <sup>33</sup> *B.R.H.* janvier-mars 1961, pp. 57-61.

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES. 1895-1966.  
 Séries presque complète. Parfait état. Plus les quatre vols d'index.  
 Ecrire à la Revue pour avoir description complète et le prix  
 demandé.

## La Passe-Pierre

C'est le nom vulgaire du crithme maritime, ombellifère qui croit sur les rivages. On dit aussi, faisant allusion à son habitat, perce-pierre, saxifrage. Cette plante, aux feuilles charnues comme le céleri, est comestible.

Connue en Europe, elle fut identifiée de bonne heure en Nouvelle-France. On la trouve mentionnée incidemment dans le récit de l'arrivée au pays, en juillet 1639, des premières religieuses. Laissant à Tadoussac le "Saint-Joseph" avec le capitaine Bontemps, le contre-maitre Jacques Vastel remonta le fleuve en barque jusqu'à l'Île d'Orléans, portant à son bord Hospitalières et Ursulines. "Pendant quelques jours et quelques nuits que nous y restâmes — dit l'annaliste<sup>1</sup> — nous souffrîmes beaucoup de nécessité. Le pain nous ayant manqué . . . , on fut obligé de ramasser les miettes de la souÛte . . . , que nous mangions avec de la morue sèche toute crue . . . On nous donna aussi d'une sorte de passe-pierre fort dure, que l'on trouvait sur le bord du fleuve. Tout cela était bon pour des personnes de grand appétit". Ce n'est pas là un fait isolé.

Au mois de juillet 1964, le soussigné fut aimablement invité à dîner dans une famille de la Baie de Mille-Vaches (Saguenay). Au menu: une soupe aux herbes, à base de passe-pierre et de "poulette grasse".

Ce nom a été donné à une pointe basse et rocheuse, située à 7½ milles en amont de Tadoussac. C'est là que fit naufrage, par une nuit brumeuse (19-20 août 1903), le vapeur *Carolina*, de la Compagnie Richelieu & Ontario (aujourd'hui Canada Steamship Line). Les 300 passagers en furent quittes pour une forte émotion et un retard dans leur voyage.

*René Bélanger, p.d.*

<sup>1</sup> Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716. Ed.1939, Dom Jamet.

## En l'an de grâce 1767

### LA PREMIERE "CLEMENCE ROYALE"

**1767** Que voulait dire l'expression "clémence royale" aux premières années du régime anglais? C'était tout simplement le pardon du Roi accordé à un de ses sujets condamné soit à la mort soit à la prison.

Le premier Canadien-français à bénéficier de la "clémence royale" fut Simon Lapointe. Il y a plusieurs façons de passer à l'histoire. Les uns choisissent la bonne manière, c'est-à-dire la voie droite. Ceux là, heureusement, sont la majorité. D'autres, par ambition, par mauvaise formation, par penchant irraisonné, préfèrent prendre la tangente. Simon Lapointe fut de ceux-là. Au lieu de travailler honnêtement à gagner sa vie, il préféra se faire voleur. Le métier était dangereux car, à cette époque, le moindre vol conduisait à l'échafaud. Arrêté pour vol de vingt-cinq livres argent courant de la Province, Lapointe subit son procès devant la Cour du Banc du Roi et, comme la preuve ne laissait aucun doute dans l'esprit du juge, il fut condamné à la peine capitale.

Comme Lapointe était le premier Canadien condamné à mort depuis l'établissement du gouvernement civil dans la colonie, le gouverneur Carleton, le 22 octobre 1767, lui accorda la "clémence royale", c'est-à-dire qu'il fut remis en liberté.

Le nommé Antoine Schleiger qui, l'année suivante, vola une somme d'environ quatre-vingt-dix livres d'Halifax à George Hipps, fut moins chanceux que Lapointe. Il subit son procès, fut condamné à mort et exécuté sur les Plaines d'Abraham, le 17 mars 1768. C'était la première exécution publique à Québec depuis l'inauguration du gouvernement civil.

### LE PREMIER LIVRE IMPRIME EN LANGUE SAUVAGE AU CANADA

**1767** Le premier imprimé en langue sauvage au Canada fut un calendrier préparé par le Père de la Brosse pour ses missions montagnaises. Ce calendrier fut imprimé par William Brown dans le cours de l'année 1766. Le livre de comptes de Brown, qui a été conservé, porte l'entrée suivante, à la date du 25 octobre 1766: "To 1000 Kalendars for Père La Brosse: L 4"10"0". Il n'existe aucun exemplaire de ce calendrier.

... Le calendrier en question n'était qu'une feuille détachée. Le premier livre en langue sauvage publié au Canada a été le "*Nehiro-Iriniui*" du même Père La Brosse. Il fut imprimé en 1767 par William Brown. Le livre de compte de Brown le mentionne, le 15 octobre 1767, comme suit: "Received on account general printing for 2000 Indian prayer books containing 6 sheets in 8vo in English (caractère d'imprimeries alors employées) in algonquin language at 25 dollars per sheet from Labrosse, Jésuit missionary: L 45"0"0."

Le bibliophile Pilling décrit ainsi le livre de prières du Père de la Brosse:

"The title page shows that this manual was prepared for the use of the Montagnais Indians of the missions on the Saguenay, and about Lake St. John, at Shatshegu, Mininekapi, (now Lake Portneuf) Iskuami (Escouamins, Saguenay), Netsheka (Lake Nitchequan?), Mistassini (lake and river which flows from it to L. Saint-John), Shekatimi (mod. Chicoutimi) Ekuam, Ashuabmushan (Assuapmoussouin river flowing into L. St. John from the north west), Piakitagami (mod. Pikouagami, L. St. John) and all Nehiro-Iriniui places whatsoever, who rightly pray" (*i.e.*, are Christians.)"

Il y eut trois éditions du *Nehiro-Iriniui*, la première en 1767, la deuxième en 1817, chez Lefrançois, à Québec, et la troisième en 1844, chez J.-B. Fréchette père, à Québec.

La première édition ne porte aucun permis ou approbation. La deuxième contient sur sa dernière page l'approbation suivante de Mgr Plessis: "Nous avons vu et approuvé ce livre de prières destiné à servir à la nation des sauvages montagnais. J.-O., Ev. de Québec."

En 1865, dans une vente de livres à Paris, un exemplaire du *Nehiro-Iriniui* fut vendu \$38. Cette rareté bibliographique n'a plus de prix aujourd'hui.

Le Père de la Brosse possédait très bien la langue montagnaise. Il avait traduit son nom dans cette langue par le mot *Tshitshisaignan* (la brosse). Son *Nehiro-Iriniui* est un abrégé de la doctrine chrétienne mis à la portée des enfants des bois.

Le Père de la Brosse décéda à la mission de Tadoussac le 11 avril 1782, à l'âge de cinquante-huit ans. Il fut inhumé le lendemain par l'abbé Compain dans la petite chapelle de Tadoussac, sous les marches de l'autel, en face du tabernacle (1).

(1) Raoul Renault, *Le Courrier du livre*, vol. II, p. 203.

## LES PREMIERES COURSES DE CHEVAUX

**1767** Les Canadiens du régime français aimaient les chevaux. L'intendant Raudot fut même obligé de défendre aux cultivateurs de posséder plus de deux chevaux et un poulain.

Nos ancêtres étaient fiers de leurs chevaux et préféraient les chevaux rapides. Toutefois, nous croyons qu'il n'y eut pas de courses de chevaux sous le régime français, du moins des courses régulièrement organisées. La première course de chevaux au Canada, croyons-nous, eut lieu sur les Plaines d'Abraham, à Québec, le 1er juillet 1767. La *Gazette de Québec*, du 25 juin 1767, contient une annonce au sujet de cette course. L'organisateur M. Wilcox, demeurait sur la Place du Marché, et on devait s'adresser à lui pour prendre part à la course. Le prix d'entrée était de deux piastres, et l'enjeu de la course était une somme de quarante piastres. Nous ignorons si des Canadiens-français prirent part à cet événement sportif qui dut attirer bon nombre de curieux sur les Hauteurs d'Abraham, comme on désignait alors les Plaines d'Abraham. La *Gazette de Québec* du 9 juillet 1767 donne le résultat de la course par les lignes suivantes: "Mercredi, premier de ce mois, la course de chevaux pour le prix de 40 piastres s'est faite sur la Côte d'Abraham. La jument nommée *Modesty* du capitaine Prescott le remporta aisément, à la grande surprise et regret des connaisseurs concurrents, qui en furent pour leur argent. Ce spectacle donnait beaucoup de plaisir, et finit sans aucun autre accident excepté que quelques uns furent jetés bas de leur monture, dont ils furent plus épouvantés que blessés, à ce qu'il parût."

## LE PREMIER COLLEGE DE MONTREAL

**1767** Sous le régime français, il fut souvent question d'établir à Montréal un collège classique sous la direction des Jésuites. Mais ce projet ne put être mis à exécution. L'abbé Curatteau de la Blaiserie, Sulpicien et curé de la Longue-Pointe, s'intéressait beaucoup à l'éducation de la jeunesse. Il fit allonger son presbytère, et se chargea de l'éducation de plusieurs élèves. Ce collège improvisé mais qui rendit de réels services exista de 1767 à 1773. En cette année 1773, les Messieurs de Saint-Sulpice, avec l'aide des marguilliers de Notre-Dame, transférèrent les classes du collège de la Longue-Pointe dans l'ancien château de Vaudreuil, à Montréal. Un incendie détruisit le château de Vaudreuil en 1804 (?) et le collège Saint-Raphaël, — c'est le nom qu'il portait depuis son installation à Montréal — fut transporté dans une nouvelle construction déjà commencée. Ce collège exista de 1804 à 1861. Il fut alors remplacé par le Collège de Montréal actuel, "construit encore par les Messieurs de Saint-Sulpice, agrandi et entretenu par eux, aidés

des faibles contributions de nombreux élèves, qui se sont succédés depuis, et dont un grand nombre sont devenus autant de gloires pour l'Eglise et pour leur pays." (1)

(1) L'Abbé C. P. Beaubien, *Ecrin d'amour filial*.

## LE PREMIER NAVIRE DE HAUTE MER CONSTRUIT A QUEBEC

1 6 6 7 Louis XIV, dit l'abbé Faillon, avait à coeur d'introduire la construction des vaisseaux dans la Nouvelle-France. En effet, dès son arrivée ici, l'intendant Talon, conformément aux instructions qu'il avait reçues s'occupa de faire préparer les bois propres à cette construction. Nous lisons dans la *Relation des Jésuites* de 1667: "Il (Talon) s'est appliqué, de plus aux bois propres à la construction des vaisseaux, dont l'épreuve a été faite en ce pays par la bâtisse d'une barque, qui se trouve de bon service et d'un gros vaisseau tout prêt à être mis à l'eau". Ce fut là le premier navire de quelque importance bâti à Québec et même dans tout le pays. Sir James-M. Lemoine prétend que ce gros vaisseau fût bâti près du Cap-Blanc. En tout cas, l'élan était donné et bon nombre d'autres navires furent construits à Québec sous le régime français, tant par le roi que par des particuliers. Dans l'état des dépenses faites par le roi pour sa colonie de la Nouvelle-France, en 1671, se trouve l'item suivant: "Quarante mille livres pour être employées à la construction des vaisseaux qui se font en Canada, comme aussi à la coupe et à la façon des bois envoyés de ce pays pour les constructions qui se font dans les ports du royaume". L'année suivante, en 1672, on construisit un vaisseau de quatre à cinq cents tonneaux et on se préparait à en construire un autre encore, plus considérable. Un navire de cinq cents tonneaux pour la génération d'aujourd'hui, c'est un petit vaisseau, mais pour le temps, le tonnage était raisonnable.

## LE PREMIER MARCHAND EPICIER

1 6 6 7 Montréal compte aujourd'hui plus de marchands de toutes sortes dans ses seules limites que le reste de la province de Québec y compris la vieille capitale. C'est que la population de la métropole et des municipalités qui l'encadrent dépasse le million d'âmes. Il en faut des magasins pour alimenter une population aussi considérable.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Si on examine un peu en détail le premier recensement de la Nouvelle-France, celui de 1666, on constate qu'il n'y avait aucun marchand aux Trois-Rivières, deux seulement à

Montréal, Jacques Leber et Jacques Lemoyne, et onze à Québec, Charles Bazire, Jacques Loyer de La Tour, Claude Charron de La Barre, Jacques Maheu, Eustache Lambert, Bertrand Chesnay de la Garenne, Guillaume Fenion, Guillaume Loyer, Augustin Gondoin et Mathurin Morisset.

Il nous est impossible de savoir quelle espèce de commerce faisait chacun de ces marchands. Tous moins un sont désignés sous l'appellation générale de "marchand". Mais au nom de Jacques Lemoyne, de Montréal, on ajoute "marchand épicier". Probablement, plusieurs des autres marchands mentionnés par le recensement de 1666 faisaient le commerce d'épicerie comme Jacques Lemoyne mais comme ce dernier est le seul qualifié comme tel, nous pouvons supposer qu'il fut le premier marchand épicier de la Nouvelle-France.

### LES PREMIERS FERBLANTIERS

1 6 6 7 Qui dit ferblantier dit ferblanc. Si donc, à l'origine de la colonie nous avons eu des ferblantiers c'est qu'on employait le ferblanc. Contrairement à l'opinion qui veut que le ferblanc ait été employé dans la Nouvelle-France plusieurs années après la Nouvelle-Angleterre, de vieux livres de comptes prouvent que certains toits étaient recouverts en ferblanc dès 1678 et peut-être avant.

Le recensement de la ville de Québec pour 1666 donne parmi les volontaires non habitants demeurants à Québec "un ouvrier en ferblanc", Louis Leparcq, âgé de 21 ans. Le même recensement de 1666 ne donne aucun ferblantier à Montréal ni aux Trois-Rivières, mais l'unique ferblantier du pays. Louis Leparcq ne tarda pas à avoir des compagnons de travail puisque les actes de notaires et les registres de l'état civil, cinq ou six ans plus tard, font mention d'autres ferblantiers.

A partir de 1700 ou peu après, le ferblanc fut de plus en plus employé dans la colonie et, concurremment, le nombre des ferblantiers augmenta sensiblement. Sous l'ancien régime, l'ouvrier spécialisé n'exerçait qu'un seul métier. Le ferblantier ne posait que le ferblanc et ne s'occupait pas de plomberie comme de nos jours.

### LE PREMIER GRAND VOYER

1 6 6 7 Le grand voyer, sous le régime français, était l'officier du roi chargé de la construction et de la réfection des routes. C'est lui qui déterminait les alignements de ces mêmes routes après avoir entendu et pris l'avis des intéressés. Dans les villes, le grand voyer donnait l'alignement des maisons, voyait à la réfection des pavés, à l'apposition

des gouttières, des auvents et des enseignes etc, etc. Ses pouvoirs étaient assez étendus. Il avait même le droit de faire démolir les maisons construites en contravention des lois. Le premier grand voyer de la Nouvelle-France fut René Robineau, seigneur de Bécancour, plus tard premier baron de Portneuf. Ses lettres de provisions sont en date du 29 mars 1667 et lui furent données par la Compagnie des Indes Occidentales. M. de Bécancour ou de Portneuf exerça ses fonctions jusqu'à sa mort arrivée le 12 décembre 1699, mais son fils, dès 1689, avait obtenu la survivance de son emploi et il le suppléa en maintes circonstances. La charge de grand voyer survécut au régime français et ne disparut qu'en 1841.

### LE PREMIER BAL

1 6 6 7 Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, arrivé à Québec en <sup>1657</sup> septembre 1746, avait obtenu différents emplois temporaires. Il avait été procureur fiscal, lieutenant civil et criminel, même procureur général du Conseil Souverain. Il se trouvait sans emploi lorsqu'il reçut sa nomination de lieutenant général de la Prévôté en mai 1666. C'est pour célébrer sa nomination à cette charge relativement importante que, le 4 février 1667, M. de Lotbinière donna un bal, le premier qu'on eût encore vu dans la Nouvelle-France. Le *Journal des Jésuites* enregistre cet événement mondain plutôt avec mauvaise humeur: "Le 4 février, (1667) dit-il, le premier bal du Canada s'est fait chez le sieur Chartier. Dieu veuille que cela ne tire point en conséquence".

### A NOS AMIS

Le BULLETIN, malgré les temps difficiles veut vivre. On nous dit avec gentillesse, de toutes part qu'il est nécessaire. Nous le croyons volontiers.

Cependant, ce dont nous sommes persuadés, c'est que la vie n'est pas rose pour les Revues comme la nôtre.

Tirage forcément limité, qui nous empêche d'avoir l'annonce dite *nationale*.

Aussi bien, nous comptons sur nos abonnés actuels pour nous recruter de nouveaux fidèles abonnés. De cette façon nous pourrons payer notre imprimeur. Pour ce qui est de nos collaborateurs, ils sont d'une gentillesse extraordinaire et ne nous réclament jamais rien.

A tous très cordial merci.

*L'administration*

# Court exposé sur notre bibliographie générale des voyageurs au Canada

1534-1967

## GEOGRAPHIE — VOYAGES — DESCRIPTIONS

Les récits de voyages, sobres ou fantastiques, ont de tout temps attiré l'attention d'un vaste public. Quand ces ouvrages ont déjà satisfait la curiosité des lecteurs, ils transmettent aux historiens de curieuses et parfois même de précieuses informations. En plus de leur donner des descriptions intéressantes de choses ou de lieux aujourd'hui disparus, ils ont, pourrait-on dire, grandement contribué à faire comprendre l'évolution des idées et la formation de l'opinion publique. Les récits des missionnaires français et des explorateurs en Amérique au dix-septième et au début du dix-huitième siècle ont depuis longtemps attiré l'attention des chercheurs tout en faisant les délices des collectionneurs aisés qui peuvent se payer le luxe de déboursier plusieurs centaines de dollars pour l'achat d'un petit volume de peu de pages, sans illustrations et assez souvent plus ou moins bien imprimé.

Nous avons voulu dresser une bibliographie aussi complète que possible des voyageurs au Canada — de Terre-Neuve à Vancouver — depuis l'époque des découvreurs jusqu'à nos jours. L'ouvrage n'était pas facile et nous y travaillons depuis plusieurs années.

La bibliographie, on le sait, est la connaissance et la description des livres. Sans négliger les principes et les règles de la bibliographie, nous avons toujours eu en vue, dans la préparation de notre travail, aussi bien le bibliophile ou le collectionneur que le travailleur ou le chercheur. Nous n'avons pas fait uniquement de la bibliographie descriptive, même si nous nous occupons beaucoup du format des livres, des diverses éditions qui en ont été faites, des presses d'où elles sont sorties, de la rareté des exemplaires. Nous avons voulu en faire un instrument de recherches propre à orienter le travailleur de l'esprit et à lui fournir le plus de matériaux possible sous une forme condensée et sommaire.

Cette bibliographie contiendra plusieurs milliers d'entrées, sans compter les traductions en diverses langues et quelques items de moins grande valeur. Les relations des voyageurs les plus divers se voisinent : soldats et marins, en service actif ou en mission ; propagandistes de toutes sortes, missionnaires, marchands et spéculateurs, immigrants réfugiés ou exilés, enquêteurs, étudiants en voyage de noces, musiciens et acteurs en

ournée; artistes, littérateurs, conférenciers, sportmen, journalistes, aventuriers de tout acabit et enfin les simples touristes.

Nous avons dans bien des cas donné une assez grande extension au mot Voyageur et l'on ne s'étonnera pas de voir figurer des gens qui se sont établis au pays ou qui y ont vécu de nombreuses années. Beaucoup de canadiens y figurent, soit parce qu'ils nous ont donné des relations de voyage à l'intérieur du pays, soit parce que les ouvrages cités donnent des descriptions de villes, d'objets ou d'édifices visités par ces auteurs.

Les ouvrages sont classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Nous avons autant que possible essayé de donner le nom des auteurs des ouvrages anonymes.

Plusieurs ouvrages ont été republiés sous des titres différents, nous les avons classés après le titre de l'édition originale. Certains auteurs n'ont jamais visité les endroits dont ils parlent. Nous avons essayé de rétablir la vérité.

Quand un même auteur a publié plusieurs ouvrages sur le Canada, ses ouvrages les plus anciens sont classés les premiers. Nous avons généralement fait suivre les titres des traductions en différentes langues. Quant à la description du format, il y a des difficultés très considérables et que souvent nous n'avons pu vaincre.

Fréquemment le même ouvrage sera décrit par les catalogues comme ayant tel format, par la Bibliothèque Nationale comme ayant tel autre et enfin par le British Museum par un différent.

La bibliographie proprement dite sera suivie d'une table chronologique, car il est de première importance de connaître les voyages faits à telle ou telle époque. Il ne faut pas oublier non plus, que l'année de parution du volume est souvent très postérieure au voyage lui-même.

Nous avons laissé volontairement de côté, une foule d'ouvrages dans lesquels il n'est question qu'accidentellement du Canada. Nous avons également omis une foule d'atlas, d'ouvrages de géographie de seconde main, de guides, etc., etc.

Nous consacrons une courte notice à chaque auteur en essayant de donner sur chacun, les renseignements les plus utiles. Nous indiquons généralement le titre au long, le lieu d'édition, la date de publication — l'année ou l'époque du voyage — le nombre de volumes, le format, le nombre de pages; la bibliothèque ou les bibliothèques principales où sont conservés ces volumes au moins dans les cas de grande rareté. Autant que possible, en mentionnant la première édition complète d'un ouvrage,

nous avons indiqué les rééditions, à moins que des retouches, transformations ou additions, n'en aient fait en quelque sorte un nouveau livre.

L'analyse ou le sommaire qui accompagne chaque ouvrage est généralement assez court; il vise simplement à donner une idée générale de ce qu'il contient: les principaux endroits visités, les choses dont il parle le plus. Ce n'est jamais un résumé littéraire, qui réclamerait une place dont nous ne disposons pas.

Nous espérons avoir fait un travail qui joindra à la précision d'une bibliographie un peu de l'intérêt que l'on trouve dans toute évocation soigneuse et colorée du passé. Ces livres avec qui j'ai vécu tant d'années, je voudrais leur avoir rendu un peu du plaisir et de la vie qu'ils m'ont donnés.

*Antoine ROY*

Voici maintenant quelques ouvrages choisis au hasard et qui donneront une idée de ce que sera notre bibliographie des Voyageurs au Canada.

ALEYRAC, Jean-Baptiste d' 1754-1760.

Aventures militaires au XVIIIe siècle d'après les mémoires de Jean-Baptiste d'Aleyrac. Publié par Charles Coste. *Paris. Editions Berger-Levrault. 1935. 135p. in-8. Cartes et illust.*

Officier dans le régiment de Languedoc, passé au Canada en 1754 et qui servit jusqu'à la perte du pays. Son journal, important document militaire, est aussi précieux pour les nombreux renseignements qu'il fournit sur les Canadiens et les Indiens.

BELTRAMI, Giacomo C. 1824

A Pilgrimage in Europe and America.

*London. 1828. 2 vols. in-8.*

1824. Ne visita probablement pas le Canada. Voir sur lui: *Minnesota Hist. Collections, II, p. 191. Egalement. vol. X, No 3, sept. 1929, p. 260.*

BELVEZE, Le commandant de 1860

Le Commandant de Belveze. Lettres Choisies Dans Sa Correspondance. — 1824-1875.

*Bourges. Typographie Pigelet & Fils. 1882. XIX+331p. in-8.*

Tiré à 300 ex. Pp.128-146. Campagne du Canada. La Capricieuse. 1860. "Au mouillage de Québec on est entouré d'un des plus splendides panoramas du Monde". p. 129.

BENNETT, Rev. James.—

1854

Down East: where to go; what to do; how to do it. A Guide to Travel in the Maritime Provinces. The Road, the Rail, the River, &c.&c. *St. John. H. Chubb & Co. 1872.* 114p. in-8.

Né à Lisban, comté de Down, Irlande, en 1817. Venu au Canada en 1854.

BENTZON, Th.—

1898

Notes de Voyage. Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre.

*Paris. Calmann Levy. 1899.* 322p. in-12.

Ch.1: Les femmes au Canada français; couvents de Québec, etc. etc. Partiellement publié dans la *Revue des Deux Mondes* avril, mai et juillet 1898.

Th. Bentzon est le pseudonyme de Madame Marie-Thérèse (De Sohms) Blanc, morte en 1907.

BERCZY, Wm., père.—

1809

Voyage de M. Wm. Berczy, père, à l'Île d'Orléans, près de Québec, en 1809; dans une lettre à sa Dame, du 10 juin.

Extrait de: *La Saberdache*, de Jacques Viger. Dans: *Le Canada-Français*, déc. 1938, pp. 388-392.

BERRY, C. B.

The Other Side: How It Struck Us.

*London. 1880.* VII+296p. in-8.

Toronto, Ottawa, Montreal, Quebec, New-York, Washington, Richmond, Chicago.

BESCHEFER, Thierry, s.j.

Dans sa lettre du 4 octobre 1666, reproduite dans la *Relation des Jésuites* de 1664-1667, il donne une description de Québec reproduite dans le B.R.H., vol. XXXV, p. 335.

FRANQUET, Louis

1752-1753

Voyages et mémoires sur le Canada.

*Québec. Imprimerie Générale A. Côté & Cie. 1889.* 212p. in-8.

Fait partie de la Coll. des Annuaires de l'Institut C. de Q. Ingénieur du roi, Franquet a laissé plusieurs mémoires. Ceux-ci couvrent les années 1752-53. Très important, tant au point de vue civil qu'économique. Renseignements abondants.

## Constitution du Canada en 1867

### EXPLICATION :

*En ces temps où nous nous interrogeons sur le sort de la Constitution canadienne, et cherchons de plus en plus une relative solution à l'espèce d'impasse où nous sommes acculés surtout par l'évolution réelle du Canada français, il ne semble pas hors de propos d'apprendre — pour un grand nombre d'entre nous — ce qu'est cette Constitution qui nous régit encore, et quelle peut être sa valeur.*

*Vers les années 1890, le Secrétaire d'Etat pour les Colonies — un anglais de Londres — s'inquiétait de savoir, pour le bénéfice des Communes anglaises, en quoi consistait la Constitution du Canada. Dans ce but, il adressa quelques dépêches à notre Gouverneur Général. Celui-ci, par son Secrétaire civil, les transmit à notre Secrétaire d'Etat, afin d'obtenir une réponse adéquate à cette demande.*

*Il est curieux de noter que Londres, elle-même la pourvoyeuse de cette Constitution à sa Colonie canadienne, n'était plus au courant de sa teneur ou de son fonctionnement. Fort heureusement, notre Secrétaire d'Etat, à cette époque, était nul autre que le futur sir Joseph-Adolphe Chapleau: ancien célèbre Premier ministre de la Province de Québec, avec un passé d'avocat criminaliste des plus compétents, d'une belle culture par ailleurs acquise surtout en ce Collège ou Séminaire de Saint-Hyacinthe sous l'égide du savant abbé Desaulniers, et d'une éloquence prestigieuse. Voilà qui pouvait le qualifier assez bien pour donner satisfaction à l'Angleterre, désireuse de savoir comment nous nous comportions sur le plan des institutions britanniques.*

*C'est sans plus tarder que l'honorable M. Chapleau mobilisa une partie de son Ministère à Ottawa, afin d'obtenir les éléments propres à dresser, dessiner et parachever un tableau de la Constitution canadienne d'une grande clarté, comme le fut toujours son puissant génie latin. Car bien que le Greffier du Conseil privé, John J. McGee, nous dise que c'est sous forme de Rapport que sortit le texte qui va suivre, il ne nous fait guère de doute que l'ensemble de cette présentation, son équilibre aussi, et probablement sa rédaction en plusieurs de ses passages, sinon en sa majeure partie, ne soient le fruit de la pensée du grand Chapleau lui-même.*

*Ainsi donc, pour savoir ce qu'est la Constitution du Canada, rien n'apparaît supérieur à ce que le hasard nous fit découvrir, — et dont*

il ne faut pas manquer de prendre connaissance, — alors que nos recherches à Ottawa se concentraient sur la carrière du Lieutenant-Gouverneur Chapleau. En premier lieu, seul un texte anglais nous fut fourni de cette synthèse sur la Constitution du Canada, et dans un petit volume moins que in-16 publié par Edouard Delpit chez Eugène Sénécal à Montréal en 1893; livre qui se trouve en la Bibliothèque des Archives publiques du Canada; don de l'historien Henry J. Morgan, qui y a laissé une lettre à lui adressée par W. J. Davis, où éclate l'admiration de celui-ci après avoir lu ce petit livre. Avec un peu de patience, nous avons fini par répérer le texte français lui-même: tout simplement dans les Documents de la Session à Ottawa pour l'année 1891, au numéro 14 et à l'annexe E.

Ce qui va suivre est un assez long texte; mais il mérite notre méditation; car nous voulons savoir ce qu'est la Constitution canadienne. Il y a d'abord un court historique assez fantaisiste; mais qui n'est pas indispensable après tout. Puis viennent les parties importantes: Constitution, avec Pouvoir exécutif et Autorité législative; Législatures provinciales et Judicature. Après une bonne lecture de tout ce texte, nul doute que l'on pourra savoir ce qu'est la Constitution de notre grand pays. Restera à apprécier cette même Constitution, une fois qu'elle aura été mise à l'épreuve des ans; alors un autre texte — découvert lui aussi à travers les mêmes recherches déjà mentionnées — viendra à notre secours; et par sa belle clarté française, il dégagera la valeur possible de la Constitution du Canada de 1867.

Hubert Létourneau

TEXTE:

*“La Constitution et le Gouvernement du Canada”*

I. Historique:

On dit que le Canada fut découvert en 1497 par Jean et Sébastien Cabot sous l'autorité du roi Henri VII d'Angleterre. En 1524, la côte à partir de la Caroline jusqu'à la Nouvelle-Ecosse et toute la région située au-delà fut réclamée par Jean Verrazzani comme possession de François 1<sup>er</sup> de France, sous le nom de Nouvelle-France, nom qui fut subséquemment appliqué à la plus grande partie des territoires que cette nation réclamait comme lui appartenant dans le nouveau Canada. Dix ans plus tard, Jacques Cartier, de Saint-Malo, explora le Saint-Laurent, et, l'année suivante, prit possession de certains territoires du Canada, ou de la Nouvelle-France, sous l'autorité du roi de France. La Nouvelle-Ecosse fut d'abord colonisée par les Français en 1598. Le Canada proprement dit resta sous la souveraineté de la France

jusqu'en 1759, lorsque par la force des armes il passa sous l'autorité de l'Angleterre; il fut formellement cédé à la Grande-Bretagne en vertu du Traité de Paris, 1763. Aussi à bonne heure qu'en 1758, des institutions représentatives furent accordées à la Nouvelle-Ecosse, qui comprenait aussi alors le Nouveau-Brunswick. En 1785, ce dernier fut érigé en une colonie séparée, avec une Assemblée représentative. En 1763, l'Ile du Prince-Edouard fut annexée à la Nouvelle-Ecosse, mais fut constituée en une colonie séparée ayant une Législature en 1770. En 1791, le Canada proprement dit (savoir, les provinces actuelles de l'Ontario et de Québec) fut divisé en deux Provinces ayant des institutions représentatives. Ces Provinces alors appelées Haut et Bas-Canada, restèrent avec des Législatures distinctes jusqu'en 1841, lorsqu'elles furent réunies en une union législative sous le nom de Canada. Cette année-là aussi le gouvernement responsable fut concédé au Canada, qui fut la première dépendance britannique dans laquelle cette importante mesure de réforme administrative coloniale fut introduite; mais le principe ne fut définitivement établi qu'en 1847. L'année suivante, le gouvernement responsable fut introduit dans la Nouvelle-Ecosse et aussi dans le Nouveau-Brunswick. Il ne fut cependant établi dans l'Ile du Prince-Edouard qu'en 1851. Les diverses colonies britanniques de l'Amérique du Nord restèrent dans cette position jusqu'au 27 mai 1867, lorsque, sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de cette année-là (30 Vic., ch. 3 des Statuts Impériaux), populairement connu sous le nom d'Acte de Confédération, les Provinces du Canada (savoir, Ontario et Québec), la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick furent fédéralement unies en une Puissance (Dominion), sous le nom de Canada. Depuis cette époque, les Provinces du Manitoba, de la Colombie Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard, ainsi que les Territoires inorganisés du Nord-Ouest, furent incorporés dans l'union, ne laissant qu'une seule Colonie du groupe britannique de l'Amérique du Nord, Terre-Neuve, à y admettre pour rendre complet le grand projet de la Confédération canadienne. Le total de la superficie estimée de la Puissance est de 3,610,257 milles carrés; le total de la population est estimé à cinq millions environ.

## II. *Constitution:*

Le système de gouvernement établi au Canada sous l'autorité de l'Acte ci-dessus cité, système qui était inconnu en Angleterre ou dans ses Colonies jusqu'à son introduction et son application, est une union fédérale ayant un gouvernement général ou central contrôlant toutes les matières essentielles au développement général, à la permanence et à l'unité de la Puissance tout entière, et un nombre de Gouvernements provinciaux ayant le contrôle ou l'administration de certaines matières

tombant naturellement et convenablement sous leur juridiction définie, tandis que chaque Gouvernement est administré conformément au système britannique d'institutions parlementaires. Par cet Acte, le Parlement impérial donna pratiquement au Parlement fédéral les droits les plus étendus que puisse exercer une dépendance coloniale de légiférer sur toutes les matières d'importance pour l'union en général. La position qu'occupe par conséquent le Canada est celle d'une puissance semi-indépendante. Les pouvoirs dévolus au gouvernement du Canada sont énoncés dans l'article 91 de l'Acte de Confédération, qui déclare que la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, "pourra faire les lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent article exclusivement assignés aux législatures des Provinces; et pour plus de garantie, il est déclaré que l'autorité exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés", savoir :

1. La dette et la propriété publiques.
2. La réglementation du trafic et du commerce.
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et la statistique.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le paiement des appointements et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les postes d'amarrage, les bouées, les phares et l'Île de Sable.
10. La navigation et les bâtiments ou navires ("shipping").
11. La quarantaine et l'établissement et le maintien des hôpitaux de marine.
12. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau ("ferries") entre une Province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux Provinces.
14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargnes.
17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.

*Table des matières  
Cote de classement  
Fiches du Sacre Coeur*

20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteur.
24. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages.
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien et l'administration des pénitenciers.
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par le présent Acte aux législatures des Provinces.

Par l'article 92, l'Acte définit les pouvoirs des Législatures provinciales qui, dans chaque Province, pourront exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1. L'amendement de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent Acte, de la Constitution de la Province, sauf les dispositions relatives à la charge du Lieutenant-Gouverneur.
2. La taxation directe dans les limites de la Province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux.
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la Province.
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux.
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la Province, et des bois et des forêts qui s'y trouvent.
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la Province.
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la Province, autres que les hôpitaux de marine.
8. Les institutions municipales de la Province.
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs, et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux ou municipaux.
10. Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :
  - a) Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes, et autres travaux et entreprises

- reliant la Province à une autre ou à d'autres Provinces ou s'étendant au-delà des limites de la Province.
- b) Lignes de bateaux à vapeur entre la Province et tout pays dépendant de l'Empire britannique ou tout pays étranger.
  - c) Les travaux qui, bien que entièrement situés dans la Province, seront avant ou après leur exécution, déclarés par le Parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre de Provinces.
11. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux.
  12. La célébration du mariage dans la Province.
  13. La propriété et les droits civils dans la Province.
  14. L'administration de la justice dans la Province, y compris la création, le maintien et l'organisation des tribunaux de justice pour la Province, ayant juridictions civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux.
  15. L'infliction de punitions par voie d'amendes, pénalités ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la Province décrétée au sujet des matières tombant dans chacune des catégories de sujets énumérés dans cette section.
  16. Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la Province.

Sur le sujet de l'éducation, l'Acte stipule que, tandis que dans chaque Province la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, rien dans ces lois ne devra préjudicier aux droits des écoles séparées. C'est-à-dire des écoles séparées pour les minorités religieuses dans les diverses Provinces en existence avant juillet 1867, lorsque l'Acte entra en vigueur. Il peut être interjeté appel au Gouverneur Général en Conseil de tout acte de l'autorité provinciale affectant chacun des privilèges ou droits légaux dont jouissait la minorité protestante ou catholique à l'époque de l'Union. Dans le cas où les autorités provinciales refuseraient d'agir pour protéger les droits des minorités conformément aux dispositions de la Constitution, alors le Parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la loi. Il faut dire ici que jusqu'à présent le Parlement du Canada n'a jamais été appelé à décréter de telles lois. Il y a certains droits que les Gouvernements fédéraux et provinciaux peuvent exercer en commun, entre autres ceux de l'agriculture et de l'immigration, au sujet desquelles le Parlement fédéral pourra faire des lois pour toutes les Provinces ou pour chacune d'elles en particulier; et chaque Législature pourra en faire également dans la Province sur laquelle elle a juridiction, pourvu qu'aucun acte provincial

ne soit incompatible avec chacun des Actes fédéraux. Dans les Chambres du parlement du Canada et les Chambres de la législature de Québec, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, l'usage de la langue anglaise ou de la langue française, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, et dans la publication des lois de Québec, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et l'on peut ajouter que l'une ou l'autre langue peut être employée dans les plaidoiries ou pièces de procédure devant les tribunaux du Canada, et dans les Provinces de Québec et du Manitoba. Le siège du Gouvernement du Canada est fixé à Ottawa, jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine d'en ordonner autrement.

#### A. *Pouvoir exécutif:*

Le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada sont dévolus à la Reine, à laquelle est également dévolu le commandement en chef des Milices de terre et de mer, et de toutes les forces militaires et navales au Canada. Sa Majesté est représentée par un Gouverneur Général, nommé par la Reine en Conseil, mais payé par le Canada, et dont le terme d'office dure ordinairement cinq ans. Le traitement du Gouverneur Général est fixé à dix mille livres sterling, et forme la troisième charge sur le revenu consolidé du pays. Le Gouverneur Général est lié par les termes de sa commission, et ne peut exercer que l'autorité qui lui est expressément donnée. Il gouverne d'après l'avis d'un Conseil ou Ministère, connu sous le nom de Conseil privé du Canada, qui est responsable au Parlement. Le Gouverneur-Général, en sa qualité de chef de l'exécutif, convoque les Assemblées, proroge et dissout le Parlement, et sanctionne ou réserve les "bills" au nom de Sa Majesté; mais dans l'accomplissement de ces devoirs et autres fonctions exécutives, il agit entièrement par et avec l'avis de son Conseil; même dans les questions d'intérêts impériaux affectant le Canada, il consulte son Conseil et soumet les vues de celui-ci aux autorités en Angleterre. La prérogative royale de merci dans les causes capitales, autrefois exercée sur le propre jugement et sous la responsabilité du Gouverneur Général, est maintenant exercée comme en Angleterre d'après l'avis du Ministère. Le nombre des membres du Conseil privé en office varie de 13 à 15, dont treize sont chefs de départements, et dont les fonctions sont réglées par la loi. Ce sont: 1) le président du Conseil privé; 2) un ministre des travaux publics; 3) un ministre des chemins de fer et canaux; 4) un ministre des douanes; 5) un ministre de la milice et de la défense; 6) un ministre de l'agriculture; 7) un ministre du revenu de l'intérieur; 8) un secrétaire d'Etat; 9) un ministre de la justice; 10) un ministre des finances; 11) un ministre de la marine et des pêcheries; 12) un

directeur général des postes; 13) un ministre de l'intérieur et surintendant général des affaires des Sauvages. Ils reçoivent un traitement annuel de \$7,000, avec \$1,000 additionnels au premier ministre. Comme les membres du Conseil ne restent en office que tant qu'ils conservent la confiance de la Chambre-basse ou Chambre des Communes, la majorité siège généralement dans cette Chambre, bien qu'il y ait toujours une certaine représentation — deux ministres, actuellement — dans la Chambre-haute ou Sénat. Une administration, lorsqu'elle est défaite sur un appel au peuple, donne ordinairement tout de suite sa démission, sans attendre la réunion du Parlement. Depuis la Confédération, il n'y a eu que trois administrations fédérales, savoir: 1) le Gouvernement de sir John A. Macdonald, formé le premier juillet 1867, et qui résigna le 5 novembre 1873; 2) le Gouvernement de l'honorable Alexander Mackenzie, formé le 7 novembre 1873, et qui résigna le 16 octobre 1878; 3) le second Gouvernement de sir John A. Macdonald, formé le 17 octobre 1878, et qui est encore en office. Il faudrait ajouter que le Gouverneur Général a le pouvoir de nommer un député ou des députés, auxquels il peut déléguer tels de ses pouvoirs ou fonctions, qu'il jugera à propos d'assigner à cet officier ou à ces officiers.

#### B. *Autorité législative:*

Suivant le modèle britannique autant que les circonstances le permettent, le Parlement du Canada se compose de la Reine, d'une Chambre-haute appelée Sénat et d'une Chambre-basse appelée Chambre des Communes. Les privilèges et immunités des deux Chambres sont définis par le Parlement du Canada, mais ne doivent pas excéder ceux dont jouissait la Chambre des Communes impériales en 1867. Les Sessions sont annuelles, mais peuvent avoir lieu plus souvent. Les Sénateurs sont nommés par le Gouverneur Général sous le grand sceau, sur recommandation de son Conseil. Ils occupent leur charge, à certaines conditions, à vie, et doivent être âgés de trente ans révolus, et posséder des propriétés mobilières et immobilières d'une valeur de \$4,000, en sus de toutes dettes et obligations. Le Sénat se compose actuellement de 80 membres, répartis territorialement comme suit: Ontario, 24; Québec, 24; Nouvelle-Ecosse, 10; Nouveau-Brunswick, 10; Manitoba, 3; Colombie Britannique, 3; Ile du Prince-Edouard, 4; et Territoires du Nord-Ouest, 2. Les Sénateurs de Québec doivent résider dans leurs collèges électoraux et y posséder leurs qualifications foncières, et bien que pour les autres Provinces on exige que les Sénateurs soient domiciliés dans les limites de la Province, il n'y a aucune nécessité qu'ils résident dans un comté ou un collège particulier, ou qu'ils y possèdent leurs qualifications foncières.

Tout "bill" ayant pour but l'appropriation du revenu ou des deniers publics peut originer seulement dans la Chambre des Communes, et l'action du Sénat concernant ces mesures est limitée par l'usage à leur rejet, justifié seulement par des circonstances extraordinaires. Les "bills" de divorce originent dans le Sénat, mais c'est une question de convenance à laquelle les Communes souscrivent sans objection puisque, en vertu de la Constitution, la Chambre-haute ne possède aucun privilège sous ce rapport. Durant la Session du Parlement, le Sénat siège une fois par jour, commençant à trois heures de l'après-midi, excepté le samedi à moins que le contraire ne soit ordonné. Les procédures commencent par une prière, prise dans la liturgie anglaise et lue par le chapelain qui est un officier salarié. Le Sénat est présidé par un Président, qui doit être membre de ce corps, et il est nommé par le Gouverneur Général en Conseil par instrument sous le grand sceau. Quinze Sénateurs y compris le Président constituent une assemblée du Sénat. Les questions soulevées dans le Sénat sont décidées à la majorité des voix et, dans tous les cas, le Président aura voix délibérative; quand les voix sont également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative. Tout Sénateur, tout membre de la Chambre des Communes et tout membre des Législatures provinciales devront prêter le serment d'allégeance, avant de prendre leur siège. Aucun Sénateur ne peut siéger dans la Chambre des Communes.

La Chambre des Communes, qui est élue par le peuple pour un temps de cinq ans, jouit des fonctions législatives et exécutives, puisque par un comité de ses propres membres elle gouverne le pays. Dans le moment actuel, la Chambre des Communes se compose de 215 représentants, ou environ un représentant pour chaque 22,000 de la population du Dominion. La représentation est répartie de nouveau après chaque recensement décennal, par acte du Parlement, conformément à l'Acte de Confédération. La Province de Québec a un nombre fixe de 65 représentants, chiffre qui forme la proportion de représentation sur laquelle est basée la répartition décennale. Il est assigné à chacune des autres Provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population, comme le nombre 65 le sera au chiffre de la population de Québec, constaté par un tel recensement. La Province d'Ontario, avec une population de près de deux millions, est maintenant représentée par 92 députés; la Nouvelle-Ecosse en a 21; le Nouveau-Brunswick, 16; le Manitoba, 5; la Colombie Britannique, 6; l'Île du Prince-Edouard, 6; et les Territoires du Nord-Ouest, 4.

Antérieurement à 1885, le cens électoral, pour les diverses Législatures provinciales, était le cens électoral pour la Chambre des Communes; mais cette année-là, un Acte de cens électoral fut passé pour

le Dominion tout entier. Le cens électoral adopté, quoique un peu compliqué dans ses détails, est si étendu qu'il équivaut presque au suffrage universel. Tout homme intelligent et industrieux, qui est sujet britannique par naissance ou par naturalisation, et qui n'est ni forcé, ni aliéné ou empêché par la loi, peut obtenir les capacités voulues pour voter pour un représentant au Parlement. Les qualifications des électeurs sont exposées plus au long dans le tableau ci-dessous.

Les personnes spécialement privées de voter par l'Acte du cens électoral sont : 1) les juges des diverses cours de justice ; 2) les officiers-reviseurs, les officiers-rapporteurs et les commis d'élections ; 3) les conseils, agents, avocats et commis employés par le candidat, soit avant soit pendant l'élection ; et ceux qui ont reçu ou espèrent recevoir des sommes d'argent quelconques, des honoraires, places ou emplois de tout candidat ; 4) les Sauvages en dehors des quatre Provinces primitives de la Confédération.

La votation aux élections, excepté dans les Territoires du Nord-Ouest, se fait au scrutin. On n'exige aucune qualification foncière des représentants aux Communes, et on ne les force pas de résider dans la circonscription pour laquelle ils sont élus. Les lois décrétées, pour assurer l'indépendance du Parlement et pour empêcher la corruption aux élections, sont en principe, et dans leurs détails, pratiquement semblables à celles en vigueur dans la mère patrie. Les représentants aux Communes, lorsqu'ils sont appelés à faire partie du Ministère comme chefs de département, sont obligés de résigner leur mandat et de se faire réélire, bien qu'un échange de ministère puisse se faire entre ministres après leur élection, conformément aux termes de la loi. Aucun des employés du Service public et ni les entrepreneurs d'ouvrages du Gouvernement ne peuvent siéger dans le Parlement ; une exception étant faite, comme en Angleterre, pour les Officiers en service militaire.

Depuis 1874, la Chambre a renoncé à sa juridiction dans les procès de contestation d'élections, qui s'instruisaient autrefois devant des comités. Les Cours de justice dans les diverses Provinces sont maintenant les tribunaux devant lesquels se plaident ces contestations d'élections. Les lois faites dans le but de prévenir la corruption sont sévères, et des représentants perdent souvent leur mandat pour de légères infractions de la loi commises par leurs agents par ignorance ou par négligence. Les agents nommés d'après la loi par les candidats doivent publier les dépenses d'élection des candidats après élection. Toute l'intention de la loi est de rendre les élections aussi économiques que possible, et de prévenir toute espèce de corruption. Un candidat peut être rendu incapable de siéger ou de voter dans les Communes ou d'occuper une

charge de la Couronne pendant sept ans, lorsqu'il est personnellement reconnu coupable de corruption.

Les catégories de sujets sur lesquels le Parlement du Canada peut exclusivement faire des lois sont énumérés dans l'article précédent, et par conséquent il est inutile de les énumérer de nouveau. La discussion la plus large est permise sur toutes les questions, et les Chambres n'ont jamais été obligées par suite d'obstruction, comme en Angleterre, d'avoir recours à la clôture d'un débat. Comme il a déjà été dit, on peut se servir de l'anglais ou du français dans les débats.

Les comités permanents des Communes sont peu nombreux, et comprennent : 1) le comité des comptes publics ; 2) le comité de l'agriculture et de la colonisation ; 3) le comité des privilèges et élections ; 4) quatre comités auxquels sont renvoyés tous les "bills" privés sur les banques et le commerce, la navigation et la marine marchande, les chemins de fer et les canaux, les lignes de téléphone et les télégraphes, les ponts, les assurances et la constitution en corporation de compagnies pour autres objets ; 5) deux autres comités, composés des membres des deux Chambres, pour surveiller l'impression des documents et l'administration de la Bibliothèque, qui sont des questions d'intérêt et de soins communs. La publication des débats de la Chambre des Communes se fait sous le contrôle d'un comité spécial de la Chambre. Le nombre des membres composant ces divers comités varie de 26 à plus de 160. Le plus nombreux est le comité des chemins de fer, qui compte 194 membres ; celui de l'agriculture et de la colonisation, 106 ; celui des banques et du commerce, 104 ; celui des "bills" privés, 75. Les comités sont nommés par un comité de choix, dans lequel le Gouvernement du jour a une majorité ; et les deux côtés de la Chambre sont parfaitement représentés.

La Chambre a des séances quotidiennes durant la Session du Parlement, commençant à trois heures de l'après-midi, excepté les samedis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné ; et de même que dans le Sénat, les procédures commencent par la prière, lue alternativement en anglais et en français par l'Orateur. L'ordre des affaires, déposé chaque jour sur le pupitre de chaque représentant, se compose des ordres du Gouvernement, "bills" et ordres publics, et "bills" privés : à part les interpellations faites au Gouvernement, et les avis de motion qui sont tous pris certains jours spéciaux, suivant les règles de la Chambre.

Certains jours sont réservés pour les affaires du Gouvernement, et d'autres pour les représentants particuliers ; mais vers la fin de la Session, le Gouvernement a la préséance chaque jour de la semaine.

(A suivre)

*Vient de paraître*

## **Les journaux du Québec de 1764 à 1964**

par André Beaulieu et Jean Hamelin

"Cahiers de l'institut d'Histoire" no 6

Voici la première bibliographie complète des journaux publiés au Québec depuis la parution du premier numéro de la *Gazette* de Québec, le 21 juin 1764.

En terme de métier, cette bibliographie serait un catalogue. Les quelque 2,300 journaux qu'elle dénombre y sont présentés dans l'ordre alphabétique des lieux de publication, ce qui en facilite le regroupement régional. Deux index, l'un alphabétique et l'autre chronologique — ce dernier particulièrement utile aux chercheurs — en rendent la consultation très aisée. On y trouve, en outre, les dates de fondation et de disparition des journaux cités, leur périodicité, leur tirage et l'état des collections de quelque trente-cinq des principales bibliothèques du Québec et de l'Ontario. De brèves notes historiques sur les principaux journaux complètent cette fiche signalétique: circonstances de la fondation, tendance politique, position religieuse, principaux rédacteurs, collaborateurs et imprimeurs, autant d'éléments qui caractérisent l'orientation de ces journaux.

Pour les chercheurs, les journaux plus que les livres présentent souvent un intérêt capital. Politologues, sociologues, historiens et littérateurs trouveront dans cette bibliographie bon nombre de publications tombées dans un oubli plus ou moins complet. À côté des journaux qui couvrent à peu près tous les champs de l'information se dégagent quelques centaines de titres appartenant à la presse spécialisée, qu'elle soit agricole, ouvrière ou syndicale, littéraire, humoristique, politique ou commerciale.

L'histoire de la presse devient peu à peu partie intégrante de notre enseignement universitaire. Cette bibliographie ouvrira donc la voie à de nouveaux travaux, tout en indiquant aux spécialistes de la recherche le matériel disponible et sa localisation.

6 x 9, xxvi-334 pages, 1966, broché, \$10.00

LES PRESSES DE L'UNIVERSITE LAVAL

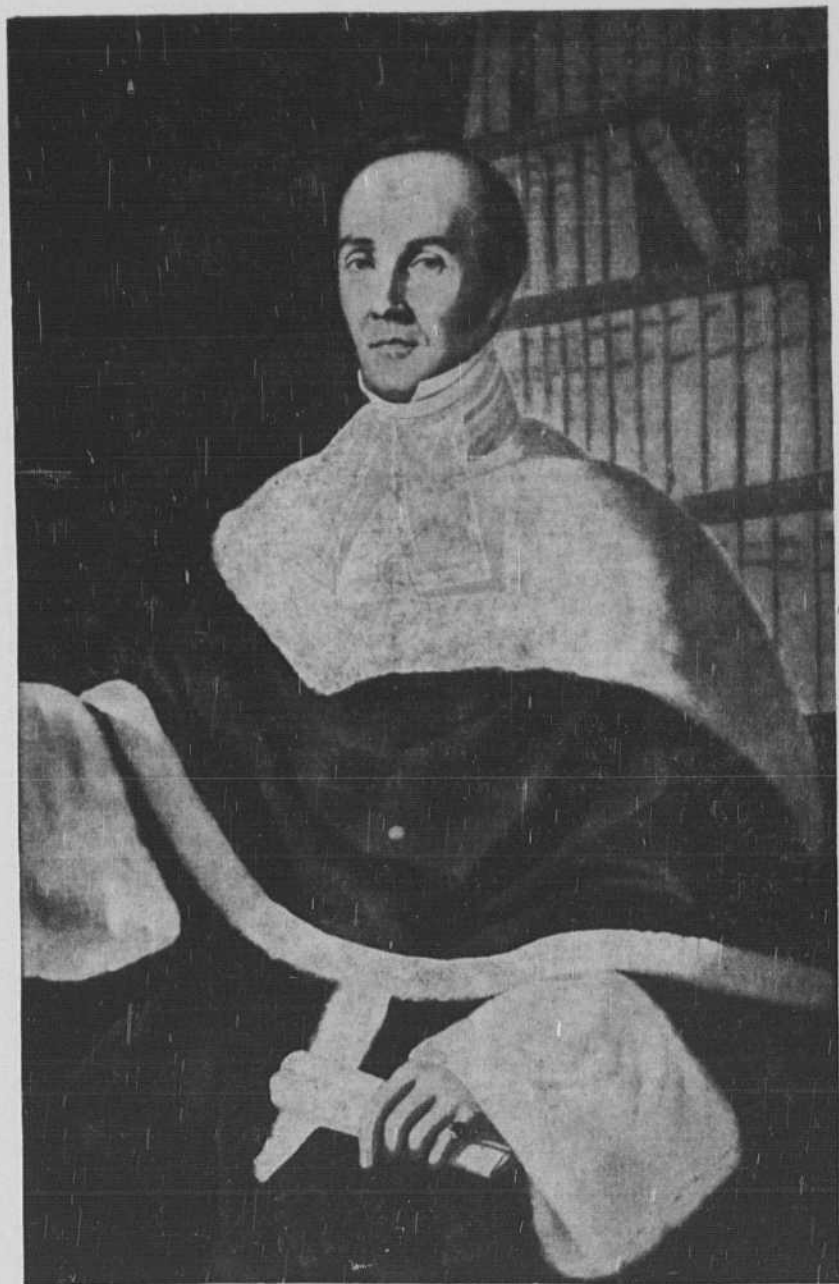
## LE PREMIER MAIRE DE QUEBEC

**1833** Elzéar Bédard est né à Québec le 24 juillet 1799, de Pierre Bédard et de Louise-Luce-Frémont de Chantal Lajus. Admis au barreau le 17 août 1824. Candidat aux élections générales de 1830 dans le comté de Cornwallis, il fut battu par Amable Dionne. Deux ans plus tard, en juillet 1832, il fut élu député de Montmorency. Il conserva ce siège jusqu'en 1836. Elu conseiller du quartier Saint-Louis de la ville de Québec le 25 avril 1833, il eut l'honneur d'être le premier maire de la capitale (1833-1834). Le 22 février 1836, M. Bédard remplaçait le juge Kerr sur le banc de la Cour du Banc du Roi. Décédé à Montréal le 11 août 1849 (1).

(1) Voir N. E. Dionne, *Pierre Bédard et ses fils*.

## LE PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE QUEBEC

**1833** La loi qui incorporait la cité de Québec, adoptée pendant la session de 1831 fut sanctionnée par le roi en 1832. Par cette loi la ville était divisée en dix quartiers : 1° Saint-Louis ; 2° Saint-Jean ; 3° du Séminaire ; 4° du Palais ; 5° Saint-Laurent ; 6° Saint-Charles ; 7° Saint-Roch ; 8° Dorchester ; 9° Sainte-Geneviève ; 10° des Carrières. L'acte d'incorporation donnait deux conseillers à chaque quartier. Le maire devait être élu chaque année par le conseil. Il était choisi parmi les membres du conseil. La loi déclarait que la date de la première élection municipale serait fixée par les juges de paix de la cité, à une réunion spéciale. L'élection fut tenue le 25 avril 1833 et donna le résultat suivant : MM. Elzéar Bédard, avocat, et John Malcolm Fraser, encanteur, pour le quartier Saint-Louis ; MM. William Henderson, et Charles Deguise, avocat, pour le quartier Saint-Jean ; MM. Charles-M. Defoy, notaire, et Joseph Petitclerc, maître maçon, pour le quartier du Séminaire ; MM. René-Edouard Caron, avocat, et Joseph Légaré, peintre, pour le quartier du Palais ; MM. Ebenezer Baird, marchand, et Pierre Dassilva, marchand, pour le quartier Saint-Laurent ; MM. Colin McCallum, et Edouard Glackemeyer, notaire, pour le quartier Saint-Charles ; MM. Charles Casault, maître menuisier, et Pierre Martin Paquet, maître menuisier, pour le quartier Saint-Roch ; MM. Joseph Tourangeau, maître boulanger, et Jean Tourangeau, notaire, pour le quartier Dorchester ; MM. Michel Tessier, notaire, et François Robitaille, constructeur de navires, pour le quartier Sainte-Geneviève ; MM. Joseph Hamel, arpenteur, et Joachim Mondor, marchand, pour le quartier des Carrières. Les élections municipales se firent paisiblement



ELZEAR BEDARD  
1799-1849  
PREMIER MAIRE DE QUEBEC  
1833-35

puisquc, le lendemain, la *Gazette de Québec* donnait les noms des élus sans aucun commentaire et sans même dire qu'ils avaient eu des adversaires. La première réunion du conseil eut lieu le 1er mai 1833, dans la chambre des juges de paix, au palais de justice. M. Elzéar Bédard, avocat et député de Montmorency, fut élu maire. Le 13 mai 1833, M. Jean Langevin (père de sir Hector-L. Langevin) était choisi comme greffier de la cité. Quelques jours plus tard, la corporation de la ville de Québec installait ses bureaux dans une maison de la Côte du Palais, propriété de l'Hôtel-Dieu de Québec. C'est là que le Conseil de Ville de Québec siégea de 1833 à 1835. Cette maison fut détruite par un incendie le 29 juillet 1835.

### POUR CEUX QUI LISENT

La Librairie Garneau de Québec vient d'éditer un bouquin fort intéressant et ma fois, très agréable à lire ou à consulter. Il a pour titre *La vieille Rivière-du-Loup — ses vieilles gens — ses vieilles choses (1673-1916)*; ce sont des souvenirs très précieux de l'honorable Juge Louis-Philippe Lizotte. Il nous est fort agréable de féliciter les éditeurs et l'auteur; les éditeurs pour avoir produit un très beau volume avec des illustrations, la typographie est plus que convenable, les pages sont aérées et le livre se lit avec facilité. C'est, croyons-nous, le premier volume de souvenirs de M. Lizotte. Espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin et qu'il nous donnera un jour prochain un autre bouquin où il racontera sa vie politique ou ses mémoires concernant la vie d'un avocat et d'un Juge dans une petite, mais très jolie ville de province.

Le Cercle du Livre de France a publié récemment l'ouvrage de Raymond Boyer: *Les Crimes Et Les Châtiments Au Canada Français DU XVIIe Au XXe Siècle*.

L'ouvrage est bien fait, bien composé, bien présenté et intelligemment illustré. La typographie en est des plus agréables et l'on sent la technique avertie des experts du Cercle du Livre de France.

### DU PAREIL AU MEME

L'Hon. L.-Hector Langevin,  
Maître Général des Postes.

Monsieur,

“Je suis toujours en quête d'une position. Depuis six ans j'attends la fortune, et chaque nouvelle année m'apporte une nouvelle déception.

Encore une fois, au jour des grands changements qui s'opèrent dans le Gouvernement du pays, je m'adresse aux hommes que je crois les plus généreux, les plus éclairés et les plus influents pour les supplier d'apporter quelque amélioration à mon sort. Jusqu'à présent l'espoir m'a soutenu et j'ai pu supporter ma misère avec résignation; mais si l'on me laisse de côté maintenant que l'on a certainement de nouvelles places à donner, comment pourrai-je compter sur l'avenir? Déjà vous m'avez promis, Hon. Monsieur, de vous intéresser à moi, et d'user de votre influence pour me faire nommer à quelque emploi suffisamment lucratif; je sais bien que ce n'est pas votre faute si un tel emploi ne m'a pas été accordé; mais je sais aussi que les obstacles ne vous découragent pas, et j'espère que vous réussirez enfin à me faire obtenir sous la nouvelle Constitution où vous allez sans doute occuper un poste éminent, un emploi qui me permettra de soutenir convenablement ma nombreuse famille".

J'ai l'honneur d'Être  
Hon. Monsieur

Avec une haute Considération  
votre humble serviteur

*Pamphile Lemay* (1)

(1) Archives du Québec.

**QUELQUES ANNEES DU BULLETIN  
A VENDRE**

1949 - 1966

**S'adresser aux**

**BUREAUX DE LA REVUE  
2050 ST-CYRILLE OUEST,  
QUÉBEC**

## DOCUMENTS

### REMARQUES SUR LA CHAPELLE DE SILLERY

En 1639 M. le Comm. de Sillery fit la fondaon de 32 mille livres en principal. Il ordonna dans le Contract que dans 3 ans on bastiroit une Chapelle sur le revenu de La fondaon. Il mourut l'année d'apres, & on fut quelque temps sans rien recevoir de cette fondaon, que si on recevoit un escrit avec diminuon notable, coe de trois demy quartiers par an ce qui fut cause qu'on ne songea ny s'appliqua a bastir une Chapelle.

Dans cet Interim se presenta La devotion des proches heritiers de feu M. de Marillac garde des Sceaux qui desiroient en Consideraon du defunct nommé Michel faire bastir une Chapelle en l'honneur de S' Michel; apres plusieurs recherches du lieu où cela se fairoit icy selon leur desir enfin on leur fit trouver bon que ce fut a Sillery; ce furent le p. le Jeune, & le p. Vimont qui travaillèrent a cela

En 1644, on y mit la 1<sup>e</sup> pierre; mais pour rendre quelque sorte de satisfaction aux obligaons qu'on pouvoit avoir a la Circonstance d'une Chapelle portée dans le Contract de Mons. le Commandeur on s'avisa qu'employant les deux milles Livres que donnoient les heritiers de Mons. de Marillac, au corps de l'Eglise, on fairoit deux Chapelles aux deux costés de deniers provenus de la fondaon de M. de Sillery, l'une en l'honneur de la Vierge, l'autre de S. Joseph; ce qui suffit en rigueur pour satisfaire aux termes du Contract & en toute bonne justice & Conscience. Maintenant scavoir s'il e conforme parfaitement. aux intentions de M. le Comm. de Sillery fondateur de la residence; & a la bienséance, que le principal Autel de cette Chapelle soit a S. Michel & non a noe Dame selon les pensées & idées du dit Sieur fondateur c'est une autre affaire; mais la conduite & l'execuon en est innocente de noe costé.

Joint que il ne paroistra dans l'Eglise aucune marque que ce soit autre que luy qui l'ay fait bastir; & que la plaque de la fondaon de la messe qu'il a fondé y paroistra dans la Chapelle de noe Dame dans laquelle plaque il est dit simplemen. que telle messe doit estre dite dans l'Eglise de cette residece ce qui s'executera au mois se disant au grand Autel;

Toutesfois p. suivre de plus pres les Intentions du dit Sieur, il semble a propos que lors qu'il y aura plus d'un prestre à la maison, que celuy qui e chargé de ladite messe la dise a la Chapelle de noe Dame, lorsqu'elle sera en estat, au moins les festes de noe Dame, & les samedys, où il n'y a point de feste double;

Quant au rit de la susdite messe ; & a l'applicaon de son fruit, il e manifeste que selon les termes de la plaque & du Contract, elle doit estre votive *de beata*. les jours excepté aux festes doubles & aux Dimanches ; & que tout le fruit s'en vâ aux intentions exprimées dans la plaque & dans le contract, si expressement & si particulierem.

De cela on dit qu'on a eu quelque relasche de sa bouche ou vive voix & qu'il a consenti qu'en cela on fit a la façon de la Comp. aux droits de laquelle & a ses façons de faire il ne prétendoit point preiudicier & on dit que feu le p. binet d'heureuse memoire & le p. Vimont luy en parlerent, & qu'il fit cette response.

Mais apres avoir bien examiné l'affaire, je trouve que pour la messe *de beata* ts. les jours qu'il n'est point Dimanche, on feste double ; l'obligaon par les termes du Contract & de la plaque en est bien plus certaine que la relasche.

Pour l'applicaon du fruit principal de cette messe, il y a grande apparence qu'il en a relasché, & a consenti que celui de nos P. qui en seroit chargé put satisfaire aux obligaons de noe Comp. mais scavoir si ayant satisfait aux obligaons de noe Comp. le Père peut disposer des autres messes pour soy ou p. autre que p. les Intentions du fondateur, c'est ce qui m'est fort douteux, & m'est plus probable qu'il ne peut & en ce cas p. soulager le Pere il faudroit repartir & égaliser quelque nombre de messes sur ts. les Peres de la residence : ce que toutesfois si on fait on ne satisfaira pas aux Intentions du fondateur qui veut qu'il y ait une personne affectée a cela & considéré comme le Chapelain de noe dame & de ses Intentions ; soit de noe Comp. ou autre.

Mais a cela on peut respondre qu'il ne semble pas qu'on soit obligé a l'exacitute de l'observation des Intentions dudit Sieur fondateur, sinon a proportion de l'exacitute de la perception du revenu de la fondaon, ou est il qu'elle e casuel & souvent diminuée. A cela je responds que ce qui ne se paye pas une année se paye assez souvent les suivantes ; quoy qu'avec quelque diminuon quelquesfois ; ou il ne faut pas que sous pretexte de quelque deché, le fondateur soit frustré de ses Intentions acceptées.

Quand a la Circonstance de dire cette Messe dans l'Eglise de cette residence, je croy qu'il le faut prendre moralem. en sorte que si le prestre destiné a cela, ne le peut faire parfois deux ou trois jours de suite, & qu'il le fasse tout le reste du temps, il soit censé l'avoir tousiours fait mais allant en voyage p. un temps notable coe passant trois jours il faut que quelqu'un le fasse a sa place.

*Quaero*: quel fruit de cette messe revient-il au fondateur, les Jours que son susdit Chapelain dit la messe p.<sup>r</sup> satisfaire aux obligaons de la Comp. R. Quaero quel fruit revient-il ordinairement a la chose ou a celuy en particulier p. qui un prestre de noe Comp. veut prier principalem. a la messe, outre la chose ou les personnes p. qui il e obligé de la dire selon les reigles de noe Comp. ce que vs. respondrez a cette question, prenes-le p. response a la vostre.

Dire qu'il en soit ainsy des autres messes du prestre, apres qu'il aura satisfait aux obligaons de la Comp. Je responds que cela seroit souhaitable s'il estoit conforme aux Intentions du fondateur; mais les termes du contract estant tout contraires; l'explicaon de vive voix ne doit pas estre estendue a discretion & partant s'il n'a dit autre chose sinon qu'il ne pretendoit point preiudicier aux droits de noe Comp. ces droits sauves; le reste de l'obligaon demeure.

*His non obstantibus*: i'estime qu'en bonne conscience *in praxi* on peut se tenir a la declaon suivante qu'a fait le P. Vimont de sa main, apres y avoir bien & serieusement songé.

Mons. de Syllery nous a obligés par son contrat a eriger une Chapelle en l'honneur des Grandeurs de n.d. de plus a une messe chaque jour *de Beata* les jours non empesches de L'eglise et ce pour les Intentions couchees tant en son contrat qu'en la plaque qu'Il a fait faire pour estre mise en ladite chapelle adioustant de plus que le prestre qui dira La dite messe sera repute et se regardera Luy mesme comme chapelain de la tres S.vierge.

Sur quoy et a noter qu'estant a paris en L'an 1639 qui est le temps que Le dit contract fut passe entre Le dit S. de Syllery et Le R. P. Binet provincial je vien charge dudit R.P.Binet de dresser Le dit contrat avec Le dit S. de Syllery et le notaire, et comme nous voyons bien Le R. P. Binet et moy que de nous obliger ainsi a une messe perpetuelle chaque jour pour Les dites Intentions du dit S. de Syllery cela estoit contre Lusage de noe Compagnie et ne seroit pas aprouve a Rome, Le R.P.Binet ne retein Le dit Contrat qu'avec cette condition que Les dites Intentions n'empescheroient point La Liberte de nos peres d'apliquer Lesd messes pour Les Intentions dobligation selon Lusage de noe Compagnie. et je ne convenois pas pour lors que je traitois cette afaire avec eux, que cela deust mesme empescher La Liberté de nos peres pour les Intentions de devotion qui Leur reste apres les messes dobligations, mais je convenois que Le prestre en satisfaisant aux Intentions de noe regle ou de sa devotion selon noe Comp. offrirait La messe (*de Beata* autant quil se pourroit) pour honorer la tres S. vierge selon Les Intentions dudit S. de Syllery. Le R.P.Binet et le R.P.charles Lallemand qui sollicitoit aussy

cette affaire ne me declarerent Jamais La dessus dautre Intention particuliere mais seulement me dire qu'ils souhaittoient que cette affaire sacco-modast a Lusage de noe Comp. et fut aprouve a Rome pour le bien de la mission, et comme Ils n'osoyent pas declarer ouvertement Leur pens e a m. de Syllery Ils me donnerent charge de le sonder la dessus et scavoir doucement sil auroit pas agreable que nous eussions La Liberte de nos Comp. en la dite messe ce que je fis asses Clerement, et ne peut colliger autre chose des responses du dit S. de Syllery si non quil consentoit a cette Liberte, je Luy dis asses expressement que nous avions en nos messes nos Intentions et nos usages et que cela n'empescheroit pas Les siennes qui estoyent dhonorer la tres S.v. et celebrer La S. messe en son honneur et pour remercier Dieu des grandeurs de cette tres S. Vierge en somme je Luy dis que nous garderions Lusage de noe Comp. en gardant Les Intentions qui estoyent dhonorer la B. vierge.

Jamais ne me vins aucune pensee de distinguer entre Les Intentions dobligations de la regle et les intentions de devotion et en effet sans y faire aucune reflexion Jay Laisse pendant Le temps de ma charge toute La Liberte au pere qui a dit La dite messe Luy enioignant seulement de dire La messe *de B.* quand Il Le pourroit selon Lusage de Leglise, et de prendre Les Intentions dudit S. fondateur en toutes ses messes ou dobligation ou de devotion et y honorer la tres S.v. par Loffre et selon Loffre des dites Intentions et se regarder comme chapelain de cette tres S.Vierge. Jen ay use ainsi pendant ma charge sans y faire autre reflexion, neanmoins y pensant a present que Jay veu ce que Le R.P. Sup. en escript et me souvenant de la grande devotion dudit S. fondateur vers La tres S.v. et Les desirs quil avoit de lhonorer, je pense que ce sera le meilleur que Le prestre applique la messe et le fruit dicelle *primario et principaliter* pour Les dites Intentions les Jours quil n'est pas oblige par La regle a dautres Intentions et que pour le soulager ay use de repartition avec Les autres prestres.

pour ce qui est de la messe *de beata* Il me dis quil n'entendoit par cela que conformement a usage de Leglise, je n'ay point dis autre chose mais Il a tousicurs eu desir que ce fut a lhonneur de la tres S.v. Le 13. may 1647 a quebec B.Vimont.

La Chapelle de S. Michel de Sillery fut beniste par moy Hierosme Lalemant le 8. de May de l'an 1647 & le mesme Jour la 1. messe y fut chant e & les vespres.

On publia pour ce Jour-la l'Indulgence pleniere de la bulle de Paul Cinquieme aux festes des Titulaires de nos Eglises, i'en ay veu & examin e l'Imprim e aux Hurons: mais il y a apparence que cette Indulgence ne se gangne qu'a la S. Michel de Septembre qui e La feste solemnelle

principale de S. Michel, & partant une autre année, il ne faut publier que celle-la iusques a ce qu'on aye plus de certitude, si on la peut gangner a toutes les deux festes: on ne perdit pas toutesfois ce Jour-la l'assurance d'Indulgence; car l'appliqué celle des Missions dont le v.p. Charlet m'avoit escrit l'année d'aparavant qu'il m'envoyoit les Indulgences des missions renouvelees, où il y a que chaque Missionnaire peut une fois, faire gangner Indulgence pleniere a tout le monde.

En Suite de cette benediction Solemnelle S. Michel estant le veritable titulaire de l'Eglise il luy faut rendre les honneurs reguliers qui Luy sont dus: Scavoir que sa feste principale qui sera celle de Sept. soit chomée coe feste de I. classe avec octave: que dans l'oraison *A Cunctis*, a la messe, & au breviaire, l'on fasse mention de luy apres la S. vierge Immediatement, devant que de faire mention des SS. Apostres S. pierre & S. paul.

Ceux toutesfois qui ne seront pas pour lors dans Sillery, quoy que de la maison, ne sont pas obliges a cela; cette obligaon ne suit partout que le beneficiere d'un benefice qui a quelque S.<sup>t</sup> p.<sup>r</sup> Titulaire.

Pour la feste du 8. de May il n'y a rien a faire d'extraordinaire la feste estant de soy *duplex maius*, qui est ce qui luy seroit du si elle ne l'estoit pas de soy.

Ce Jour toutesfois sera Jour de Communion pour nos ff. en La maison de Sillery.

Le 22 de may 1647. le R.P. Jeros. Lallemand supérieur; aprs le pour-parler quil eut avec nos PP touchant La messe de Mr le Commandeur de Sillery a ordonné que Pour L'application du fruit des messes qui ne sont point deüds a la Compagnie Crainte que nous ne manquions a la Justice et a la charité envers le deffunct plus Longtemps, nous dirions sept prestres que nous sommes presentement aux deux maisons de Quebec et silleri chacun dix messes, et que cela suffiroit jusques au retour des vaisseaux de Lannes 1648 auquel nous aurons reponce sur La question quil en proposera en france.

"La responce en vint 1648.

alibi <sup>1</sup>

<sup>1</sup> ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC. Papiers des Jésuites.

## EN VENTE AUX BONS SOINS DE LA REVUE

2050, St-Cyrille Ouest, Québec.

*"The value of money is doubtful, and the utility of books is sure. One way of guaranteeing a cheap collection of books is to buy only cheap books".*

— Sometimes Attributed  
to J. P. Morgan

### L E C O I N D U G E N E A L O G I S T E

- GOSSELIN (L'Abbé Amédée). — Notes Sur La Famille Coulon De Villiers. *Lévis. "Bulletin des Recherches Historiques". 1906.*  
113 p. in-8. br. . . . . \$ 10.00
- PLUMMER (J. O.). — Canadian Pioneers. "History of the Plummer Family". *S.l.n.d. Privately Published. 35p. in-8. br. Beau papier.* . . . . . \$ 10.00
- ROY (Pierre-Georges). — La Famille Amyot. *Lévis. 1942.* 317 p. in-4. Dactylographiées. . . . . \$100.00  
N'a jamais été imprimée.
- COUILLARD-DESPRES (Abbé A.) . — Histoire De La Seigneurie de S. -Ours. Ière partie. Les origines de la famille et de la Seigneurie. 1330-1785. IIe partie. La Famille Et La Paroisse de Saint-Ours. 1785-1916. *Montréal. 1916-17.* 2 forts vols. gr. in-8. rel. ¼ chag. vert. . . . . \$ 18.00
- CONSTANT (Philippe). — La descendance de François Bruneau et de Marie Prévost mariés à Québec en 1669.  
*Montréal. 1960.* 17 p. in-8 . . . . . \$ 2.50
- ROY (Régis). — La Famille d'Ailleboust.  
*Montréal. Le Pays Laurentien. s. d.* 11 p. gr. in 8. br. . . . . \$ 4.00
- TANGUAY (L'Abbé C.). — Dictionnaire Généalogique Des Familles Canadiennes Depuis La Fondation De La Colonie Jusqu'à Nos Jours. *Québec. Eugène Senecal. 1871* — 7 forts vols. in-4. Rel. Très propres. . . . . \$375.00
- CARON (Abbé Ivanhoe). — Robert Caron Et Sa Famille. *Lévis. 1937.* 24 p. in-8. br. Tiré à 200 ex. . . . . \$ 2.00
- AUDET (Francis-J.). — James Cuthbert de Berthier et sa famille. Notes généalogiques et biographiques. *Ottawa. Société Royale du Canada. 1935.* pp. 127-151. in-8. br. Des Mémoires de la Soc. Roy. 3e série, 1935, Tome XXIX. . . . . \$ 3.00

- PICHETTE (Robert). — Bref Aperçu Historique sur la Famille Damours. *Edmunston, N.B. 1953*. 14 p. in-12. br. Illust. Avec hom. autog. . . . . \$ 2.00
- PROGRAMME-SOUVENIR du 3e Centenaire Du Mariage de Nicolas Gendron au Canada. 5 du Mois d'Août A Sainte-Anne de Beaupré. 1656-1956. S.l.n.d. 52 p. in-8. br. . . . . \$ 1.50
- PROGRAMME-SOUVENIR Du 3e Centenaire de l'Arrivée De Jean Gilbert Au Canada. 6 du Mois d'Aout à Ste. Anne de Beaupré. 1646-1946. 64p. in-8. br. Illust. et blason en couleurs. S.l.n.d. \$ 2.00
- FABRE-SURVEYER (E.). — From Montreal to Michigan and Indiana. (Re: Famille Lacelle, Lacelle-Beauregard, etc. etc.) *Ottawa. Royal Society of Canada. 1945*. pp. 45-83. in-8 br. (From *Transaction*, 3rd series, Sect. II, Vol. XXXIX, 1945). . . \$ 4.00
- JARRY. — Genealogie van het Geslacht JARRY, Branche de Hollande van 1415-1959.  
S.l.n.d. 33 p. gr. in-4. br. L'auteur des M.J.E.J. Jurry. En hollandais. . . . . \$ 5.00
- GAUDET (Placide). — Généalogie Des Familles Acadiennes Avec Documents. . . . . \$ 20.00  
*Ottawa. XVIII* — 438 p. in-8. Rel. demi-chag. r dos à nerfs ornés.
- INDEX Alphabétique Des Noms de 3400 Familles de Douze Enfants Vivants. Reconnus officiellement depuis l'origine de la Loi Mercier en 1890, jusqu'à mars 1904 inclusivement. 1er vol. Compilé et préparé par A. Dumais.  
*Québec. 1904*. 221 p. in-8 br. (Seul vol publié?.) . . . . . \$ 5.00
- FORGUES (Abbé Michel). — Genealogy Of The Families Of The Island Of Orleans.  
*Ottawa. 1909*. 360 p. in-8 Rel. . . . . \$ 20.00
- LIVRE D'OR (Le) de la Noblesse Rurale Canadienne-Française. Publié par le Comité des Anciennes Familles.  
*Québec. 1909*. 133 p. in-8. br. . . . . \$ 6.00
- LOMIER (Docteur). — Les Picards au Canada. Préface du Duc de Lévis-Mirepoix. *Paris et Nevers. Société d'Histoire du Canada. 1926*. 61 p. in-8. br. Edition sur papier de luxe, épais. . . . \$ 6.00
- MICHAUD (Abbé Adolphe). — Généalogie des Familles de la Rivière Ouelle depuis l'origine de la paroisse jusqu'à nos jours.  
*Québec. Imp. H. Chassé. 1908*. LIX-705 p. in-8. rel. . . . . \$ 12.00
- GODBOUT (R. P. Archange). — Origine des Familles Canadiennes Françaises. Extrait de l'Etat-Civil Français. Première Série. (Seule publiée).  
*Lille. Société Saint-Augustin. 1925*. 263 p. gr. in-8. rel.

- CATALOGUE of Books Being The Complete Library Of Late Dr Geo. Ahern, Quebec the well known collector of Rare and Valuable Canadiana & Americana. Medical Books. 13 & 14 april, 1928. Fraser Bros, Auctioneers. Montreal. 124 p. in-8. br. 2522 items. . . . . \$ 5.00
- CATALOGUE De La Bibliotheque De Feu Rev. M. Joseph Auclair, Curé De Québec. 9 et 10 janvier 1888. Oct. Lemieux, encanteurs. Québec. J. Dussault. 1888. 30 p. in-8. br. 461 nos. . . . . \$ 10.00
- BIBLIOTHEQUE du Juge Blanchet. Droit-Litterature-Histoire. Ouvrages caadiens rares. Vente à l'Encan au Palais de Justice de Québec, les 5 et 6 avril 1909. L. Deschenes, Encanteur. S.l.n.d. 32 p. in-8. br. 728 nos. . . . . \$ 3.00
- BIBLIOTHEQUE De Feu L'Honorable L. R. Masson. Catalogue Of The Late Hon. L. R. Masson's Magnificent Library. To Be Sold By Public Auction, 9th, eleventh, 12th April, 1904. At The Residence, 286 Prince Arthur Street, Montreal, Canada. Montreal. Imp. "La Patrie". 1904. 153 p. in-8. br. 2371 nos. Très rare. . . . . \$ 25.00
- CATALOGUE of Books being the complete Library of Late Hon. L. J. Papineau, the Manor House, Montebello. Public Auction, 4th March throught 6th. Sold at 453, St. James Street, Montreal. Fraser Bros Auctioneers. S.l.n.d. (Montreal. 1922). 43 p. in-8. br. 1940 nos — nine cases of unbound newspapers. . . . . \$ 25.00
- CATALOGUE Vente A l'Enchere De La Bibliotheque De Feu L'Hon. Juge Tessier. Oct. Lemieux & Cie. Encanteurs. 28 avril 1893. Québec. Typographie Israel Turcot. 1893. 23 p. in-8 br. 493 nos. . . . . \$ 9.00

## S E M A I N E S   S O C I A L E S   D U   C A N A D A

### Comptes-Rendus des Semaines Sociales du Canada.

Les cours et conférences des sessions de la Semaine sociale sont reproduits dans les volumes publiés chaque année. Cette collection unique contient de nombreuses études, dans lesquelles les auteurs exposent, sous la forme précise et vivante que permet le cours, les divers aspects et les solutions des problèmes sociaux actuels. Aucun groupe n'a fourni jusqu'à ce jour une contribution de cette importance, accessible à la fois aux hommes de science et au public non initié. Aussi tous les catholiques cultivés, prêtres et laïques, devraient-ils avoir dans leur bibliothèque chacun des volumes parus.

- I. Montréal, 1920 (Encyclique *Rerum novarum*)
- II. Québec, 1921 (Le Syndicalisme)
- III. Ottawa, 1922 (Capital et Travail)
- IV. Montréal, 1923 (La Famille)
- V. Sherbrooke, 1924 (La Propriété)
- VI. Les Trois-Rivières, 1925 (La Justice)

- VII. Québec, 1927 (L'Autorité)  
 VIII. Saint-Hyacinthe, 1928 (Le Problème économique)  
 IX. Chicoutimi, 1929 (La Cité)  
 X. Ottawa, 1931 (L'Etat)  
 XI. Montréal, 1932 (L'Ordre social chrétien)  
 XII. Rimouski, 1933 (Le Problème de la Terre)  
 XIII. Joliette, 1935 (l'Éducation sociale)  
 XIV. Les Trois-Rivières, 1936 (L'Organisation profess.)  
 XV. Saint-Hyacinthe, 1937 (La Coopération)  
 XVI. Sherbrooke, 1938 (Pour une société chrétienne)  
 XVII. Nicolet, 1940 (Le Chrétien dans la famille)  
 XVIII. Québec, 1941 (Action catholique et Action sociale)  
 XIX. Saint-Jean, 1942 (La Démocratie)  
 XX. Valleyfield, 1943 (La Température, règle de vie)  
 XX. Valleyfield, 1943 (La Tempérance, règle de vie)  
 XXI. Ottawa, 1944 (La Restauration sociale)  
 XXII. Montréal, 1945 (Liberté et libertés)  
 XXIII. Saint-Hyacinthe, 1946 (La Jeunesse)  
 XXIV. Rimouski, 1947 (La Vie rurale)  
 XXV. Les Trois-Rivières, 1948 (La Paix)  
 XXVI. Joliette, 1949 (Travail et Loisirs)  
 XXVII. Nicolet, 1950 (Le Foyer, base de la société)  
 XXVIII. Sherbrooke, 1951 (Le Rôle social de la Charité)  
 XXIX. Saint-Jean, 1952 (La Sécurité sociale)  
 XXX. Edmundston, 1953 (La Paroisse, cellule sociale)  
 XXXI. Mont-Laurier, 1954 (Établissement rural et immigration)  
 XXXII. Cornwall, 1955 (Le Civisme)  
 XXXIII. Saint-Jérôme, 1956 (La Doctrine sociale de l'Église dans l'éducation)  
 XXXIV. Montréal, 1957 (Influence de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision)  
 XXXV. Moncton, 1958 (Le Chef social)  
 XXXVI. Québec, 1959 (Mission et droits de la famille)

- SALONE (Emile). — La Colonisation De La Nouvelle-France. Etude Sur les Origines de la Nation Canadienne Française. *Paris. E. Guilmoto, s.d.* XVI — 467 p. in-8. rel. demi chag. vert. . . . \$ 65.00
- BEAUREGARD (George). — Le 9<sup>me</sup> Bataillon Au Nord-Ouest (Journal d'Un Militaire).  
*Québec. Imprimerie de Jos. G. Gingras & Cie. 1886* 100 p. in-8. Cartonné. . . . \$ 15.00
- LORIN (Henri). — Le Comte De Frontenac. Etude Sur Le Canada Français A La Fin Du XVII<sup>e</sup> Siècle.  
*Paris. Armand Colin & Cie. 1895.* XIV — 503 p. in-8. rel. \$ 25.00
- PAQUET (Mgr L. A.). Oeuvres diverses. Comprend en 6 vols bien rel. Etudes Et Appréciations.  
*Québec. 1917-1922.* 4 forts vols. in-12. rel. ½ chag. rouge.  
 Etudes et Appréciations. Nouveaux Thèmes Sociaux.  
*Québec. 1932.* in-12. rel. demi-chag. rouge.  
 Discours et Allocutions.  
*Québec. 1915.* in-12. rel. demi-chag. rouge.  
 Etudes et Appréciations. Nouveaux Fragments Apologétiques.  
*Québec. 1927.* in-12. rel. demi-chag. rouge.

- GRAVES (Eileen C.). — Ulrich's Periodicals Directory. A classified guide to a selected list of current periodicals, foreign and domestic. Tenth Edition. *New York. R. R. Bowker. 1963.* — Fort vol. gr. in-4. rel. . . . . \$ 13.00
- ALBUM-SOUVENIR. Le Congrès de la Langue Française au Canada et le IIIe Centenaire de Québec. 1608-1908. *Québec. Imprimé par la Cie de Publication "Le Soleil". 1912.* Première partie Album-Souvenir du IIIe Centenaire de Québec. 73 p. — 55 p. In-fol. Avec de nombreuses illustrations. . . . . \$ 3.50
- DEBATS De La Législature Provinciale De La Province De Québec. Troisième session du quatrième parlement de la province de Québec, assemblée le 28 mai 1880. Publiés par C. Alphonse Desjardins. *Québec. L. J. Demers. 1880.* 881 p. in-8. rel. . . . . \$ 8.00
- DELANGLEZ (Jean, s.j.). — Life And Voyages Of Louis Jolliet. (1645-1700). *Chicago. Institute of Jesuit History. 1948.* XI — 289 p. in-8 rel. orig. bind. . . . . \$ 12.00
- DELANGLEZ (Jean, s.j.). — Hennepin's Description of Louisiana. A Critical Essay. *Chicago. Institute of Jesuit History. 1941.* 164 p. in-8. rel. ori . . . . . \$ 11.00
- DELANGLEZ (Jean, s.j.). — Frontenac and The Jesuits. *Chicago. Institute of Jesuit History. 1939.* V—296 p. in-8. rel. . . . . \$ 12.00
- NEVERS (Edmond de). — L'Amé Américaine. Les Origines — La Vie Historique. *Paris. Jouve & Boyer. 1900.* 2 forts vols. in-12. br. 2e vol très leg. def. . . . . \$ 10.00
- CAHIERS de L'Académie Canadienne-Française. 2 — Histoire. *Montréal. 1957.* 188 p. in-8. carré. Belle présentation et magnifique typo. . . . . \$ 5.00
- HARVEY (Jean-Charles). — Pages de Critique. Sur quelques Aspects de la Littérature Française Au Canada. *Québec. "Le Soleil". 1926.* 189 p. in-12. cartonné. . . . . \$ 4.00
- URSULINES. — Les Ursulines De Québec, Depuis Leur établissement Jusqu'à Nos Jours. *Québec. C. Darveau. 1878.* 4 forts vols in-8 rel. . . . . \$ 65.00
- URSULINES. — Les Ursulines Des Trois-Rivières Depuis Leur 1888. 4 forts vols in-8. rel. plein toile rouge. . . . . \$ 55.00
- GIROUARD (Désiré). — Lake St. Louis Old And New. Illustrated And Cavalier de La Salle. Columbian Edition. *Montreal. Printed By Poirier, Bessette & Co. 1893.* Fort. vol in-4. Rel. de luxe, plein mar. rouge, dos à nerfs ornés. Fleurs de lys aux quatre coins des plats. . . . . \$ 95.00
- FOUCAULT (Albert). La Société de Saint-Vincent de Paul. Histoire de Cent Ans. *Paris. Editions Spes. 1933.* 416 p. in-8 br. . . . \$ 2.50
- JOUBE (R. P. O.-M.). — Le 3e Centenaire de l'Établissement de la

- Foi au Canada. Volume-Souvenir. *Québec. 1917.* in-8. br. \$ 2.25
- CATALOGUE des Manuscrits et des Imprimés en langues sauvages ainsi que des reliques indiennes, exposés à Québec à l'occasion du XV<sup>e</sup> Congrès International des Américanistes. Septembre 1906. *S.l.n.d. (Québec. Dussault. 1906.)* 50 p. in-12. br. . . . . \$ 4.00
- ROY (Joseph Edmond). — Histoire De La Seigneurie de Lauzon. Deuxième volume. *Lévis. 1898.* 416-LXVIII p. in-8 br. . . \$ 5.00
- SOCIÉTÉ ST. VINCENT DE PAUL. — Les Noces d'Or De La Société Saint-Vincent de Paul à Québec. 1846-1896. *Québec. 1897.* 382 p. in-8. rel. . . . . \$ 10.00
- GAGNON (Philéas). — Essai de Bibliographie Canadienne. Inventaire d'Une Bibliothèque Comprenant Imprimés, Manuscrits, Estampes, etc. Relatifs A L'Histoire Du Canada Et Des Pays Adjacents Avec Des Notes Bibliographiques. *Québec. 1895 — Montréal. 1913.* 2 forts vols. gr. in-8. Vol. 1er rel. Vol. II, br. Bon état. . . \$ 25.00
- ROY (Pierre-Georges). — Les Officiers D'Etat-Major Des Gouvernements De Québec, Montréal et Trois-Rivières Sous le Régime Français. *Lévis. 1919.* 270 p. in-8. br. . . . . \$ 5.00
- ROY (Pierre-Georges). — Les Juges de la Province de Québec. *Québec. 1933.* Fort. vol. in-8. br. . . . . \$ 10.00
- CHARLEVOIX (Pierre François Xavier de, s.j.). — Histoire et description générale de la Nouvelle-France. *Paris, chez Rollin fils. 1744.* 3 forts vols. in-4. Rel. Complet avec toutes les planches et cartes. . . . . \$525.00
- SCHLARMAN (J. H.). — From Quebec To New Orleans. The Story of the French in America. Illustrated. Fort de Chartres. *Belleville, Illinois. 1930.* 569 p. in-8. rel. . . . . \$ 8.00
- GOSSELIN (L'abbé Amédée). — L'Instruction Au Canada Sous Le Régime Français. (1635-1760). *Québec. Laflamme & Proulx. 1911.* 501 p. in-8. br. . . . . \$ 7.00
- NUTE (Grace Lee). — Documents Relating to Northwest Missions. 1815-1827. Edited with notes and an introduction by . . . *Saint Paul. Minnesota Historical Society. 1942.* XIX-469 p. in-8. rel. orig. bind. . . . . \$ 15.00
- FINLEY (John). — The French In The Heart Of America. *New York. Charles Scribner's Sons. 1915.* X-431 p. in-8. rel. \$10.00
- WRONG (George M.). — A Canadian Manor And Its Seigneurs. The Story of a Hundred Years. 1761-1861. With Illustrations. *Toronto. The Macmillan Co. 1908.* XV-295 p. in-8. rel. . . \$ 18.00
- FAILLON (Abbé). — Vie De La Soeur Bourgeoys, Fondatrice De La Congrégation De Notre-Dame De Villemarie En Canada. Suivie de l'Histoire de Cet Institut Jusqu'à Ce Jour. *Villemarie. Chez les Soeurs de la Congrégation. 1853.* 2 forts vols. in-8. rel. . . \$ 25.00

## BIOGRAPHIES DIVERSES

- BLOCK (Andrew). — The English Novel. 1740-1850. A Catalogue including Prose, Romance, Short Stories, And Translations of Foreign Fiction. With Introductions by John Crow and Ernest A. Baker. *London: Dawsons of Pall Mall. 1961.* XV-349 p. gr. in-8. Rel. . . . . \$ 13.00
- FULLERTON (B. M.). — Selective Bibliography of American Literature. 1775-1900. A brief estimate of the more important American Authors and a description of their representative works. With an introduction by Carl Van Doren. *New York. Dial Press. 1936.* fort. vol. 8vo. orig. cloth. . . . . \$ 15.00
- SALAMANCA (Lucy). — Fortress of Freedom. The Story of The Library of Congress. With a Foreword by Archibald MacLeish *Philadelphia, N.Y. & London. J. B. Lippincott. 1942.* Fort. vol 8vo. orig. cloth. . . . . \$ 12.00
- WINTERICH (John T.). — Early American Books & Printing. With Illustrations. *Boston & N. Y. Houghton Mifflin Co. 1935.* XI-253 p. 8vo. orig. cloth. . . . . \$ 10.00
- WRIGHT (Lyle H.). — American Fiction. 1774-1850. A Contribution Toward A Bibliography. Revised Edition. *San Marino, California. 1948.* XVIII-355 p. 8vo. orig. cloth . . . . . \$ 10.00

## BEAU PAYS D'ACADIE

- DU BUSCQ DE BEAUMONT (Goston). — Les Derniers Jours de L'Acadie (1748-1758). Correspondances et Mémoires, etc. etc. *Paris. Emile Lechevalier. 1899.* 318 p. in-8. br. Carte. . . . . \$ 22.00
- BLANCHARD (J. Henri). — Acadiens de L'Ile Du Prince-Edouard. *S.I. L'Imprimerie Acadienne Limitée. 1956.* 143 p. in-8. br. Avec hom. autog. auteur. . . . . \$ 6.00
- BOURASSA (Napoléon). — Jacques et Marie. Souvenir D'Un Peuple Dispersé. *Montréal. Eusebe Sénécal. 1866.* 306 p. in-8. br. (Avec hom. autog. auteur). . . . . \$25.00
- PAPUCHON (Général). — La Colonie Acadienne du Poitou. *Poitiers. Librairie P. Juliot. 1908.* 63 p. in-8. br. Cartes. \$ 7.00

## B I O G R A P H I E S

- TABOUIS (Geneviève). — Jules Cambon Par L'Un Des Siens.  
*Paris. Payot. 1938. 395 p. in-8. rel. Illust. Dos orné . . . . .* \$ 3.50
- MARCEY (M. de). — Charles Chesnelong. Son Histoire Et Celle  
De Son Temps. (1820-1899).  
*Paris & Lyon. 1908. 3 forts vols in-8. rel. . . . .* \$ 3.00
- MAUROIS (André). — La Vie de Sir Alexander Fleming.  
*Paris. Hachette. s.d. 317 p. in-12. br. non rogné . . . . .* \$ 3.00
- HORN (E.). — Sainte Elisabeth de Hongrie. Nouvelle ed. revue.  
*Montréal. 1914. 284 p. in-12. rel. . . . .* \$ 2.25
- PALEOLOGUE (Maurice). — Elisabeth Impératrice d'Autriche.  
L'Hérédité Sinistre des Wittelsbach. *Paris. Plon.s.d. 243 p. in-12. br.*  
(Les Editions Variété) . . . . . \$ 1.50
- MAUROIS (André). — Eisenhower. Illustrations de Georges Avison.  
*New York. Didier Editeur. s.d. 80 p. in-8. rel. . . . .* \$ 1.25
- LA GORCE (Pierre de). — La Restauration. II. Charles X.  
*Paris, Plon. s.d. (1928). fort. vol. in-12, rel . . . . .* \$ 2.00
- SANDERSON (Edgar) and (Melville (Lewis). — King Edward VII.  
His Life & Reign. The Record of A Noble Career. *London.s.d. The*  
*Gresham Publishing Co. Fort. vol. in-8. rel. Illustrations. Vol. V.*  
seul. . . . . \$ 2.50
- MILLER (Francis Trevelyan). — Thomas A. Edison. Benefactor of  
Mankind. The Romantic Life Story of the World's Greatest  
Inventor. Illustrated. Fort. vol. in-8. rel. orig. cloth . . . . . \$ 4.00
- POLZER-HODITZ (Comte A.). — L'Empereur Charles Et La  
Mission Historique de l'Autriche. Traduit de l'Allemand par  
Jacques Benoist-Méchin. *Paris. Bernard Grasset. fort vol. in-8. rel.*  
demi-chag. mar. dos orné. . . . . \$ 4.00
- HUNERMANN (G.). — L'Apotre des Jeunes. Don Bosco. Traduit  
par l'abbé Louis Brevet.  
*MULHouse. Editions Salvator. 1962. in-12. br. . . . .* \$ 1.50
- VILLEFRANCHE (J. M.). — Vie de Don Bosco Fondateur de la  
Société Salésienne.  
*Paris. Bloud & Barral.s.d. Fort. vol. in-8. rel. Portrait. . . . .* \$ 3.00
- AUCLAIR (Marcelle). — Bernadette.  
*Paris. Edition Bloud & Gay. 1958. in-12. rel. Nomb. illust. . . . .* \$ 4.00

Téléphone : 529-8324

MEUBLES — BIBELOTS — PORCELAINES

**M. GILBERT**

GRAND CHOIX DE LIVRES CANADIENS

D'OCCASION

★

**ACHAT et VENTE**

★

1096 St-Vallier (au Bas Côte du Palais),

QUÉBEC

**Garneau, Boulanger Ltée**

VALEURS DE PLACEMENT

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers  
en Valeurs Mobilières

105, Côte de la Montagne,

QUÉBEC 2

Tél.: 692-1840



**LES PRODUITS DE L'ÉRABLE**

# "CITADELLE"

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



**LES PRODUCTEURS DE SUCRE  
D'ÉRABLE DE QUEBEC**

Bureau : Édifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



# DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA

**VOLUME PREMIER  
DE L'AN 1000 À 1700**

*L'ouvrage de référence le plus important jamais publié  
au Canada*

Le Dictionnaire biographique du Canada a pour objet de fournir des biographies complètes, précises et concises de tous les personnages ayant joué un rôle de quelque importance au Canada. C'est le premier grand dictionnaire national de biographies à adopter dès le début en ordre chronologique.

Les 594 noms retenus pour le premier volume sont répartis en sept groupes: Nouvelle-France, 318 biographies; Acadie, 71; Hudson's Bay Company, 34; Terre-Neuve, 37; explorateurs maritimes (dont les premiers furent les Vikings), 59; Indiens, 65; divers, 10. La rigueur scientifique de ces biographies, alliée à la clarté et l'élégance de leur style, en font une lecture instructive et agréable.

*7 x 10, xxvi-774 pages, 1966, cartonné, \$15.00*

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRIE ET  
CHEZ L'EDITEUR

**LES PRESSES DE L'UNIVERSITE LAVAL**

C. P. 2447, Québec 2

Tél.: 656-2590